

LA BALISE DE

BARBÂTRE

Été 2008
N° 84



EXPOSITIONS 2008

Salle de la Mairie (aux heures et jours d'ouverture de la mairie)

Salle 1 (salle des mariages)

Du 1er au 12 Juillet
Gaby AMENGUAL
Aquarelle, pastel, peinture à l'huile

Du 15 au 26 Juillet
Mr MIGNE - Peinture à l'huile

Du 28 Juillet au 12 Août
Mr BAYLLOT - Aquarelle

Du 18 Août au 30 Août
Mr MASSE - Aquarelle

Du 1er au 13 Septembre
Mr HARANG - Aquarelle

Salle 2 (salle du conseil)

Du 1er au 12 Juillet
René BIRON
Aquarelle, pastel, peinture à l'huile

Du 18 au 26 Juillet
Mme ETIENNE
Peinture à l'huile, pastel

Du 28 Juillet au 9 Août
Mr DE MURCIA
Expo de photos Ile de Noirmoutier

Du 18 au 30 Août
Maryse WORSMER
Aquarelles

Salle des Nours

Salle 1

Du 1er au 13 Juillet
de 15h à 18h

Du 16 au 30 Juillet
de 16h à 20h

Du 1er au 14 Août
de 10h à 12h et de 16h à 20h

Du 15 au 31 Août
de 16h à 20h

Mme BOINEAU avec l'association
« LES TOILES DE M'HER » - Peinture à l'huile

Jean-Marc VIVIER et Nicolas DURAND
Peinture à l'huile, Sculptures

Dany CAYZAC
Aquarelle

Jean-Claude CHARTOIRE
Aquarelle

Salle 2

Du 1er au 14 Août
de 10h à 12h et de 16h à 20h

Du 15 au 25 Août
de 16h à 20h

Mr BORET
Peinture à l'huile

NATURA 2000
Association pour le développement du Bassin





Une nouvelle équipe à votre service

Chers amis

Le samedi 15 Mars dernier, au lendemain de notre succès aux élections municipales et fort de la confiance de mes collègues du Conseil Municipal, je suis devenu le Maire de tous les Barbâtrins, de toutes celles et de tous ceux qui ont soutenu notre équipe, en la portant aux affaires de la Commune, mais aussi de tous les autres qui ont fait un autre choix au nom de la démocratie.

Je mesure toute la charge de la mission qui m'est confiée, servir au mieux les intérêts de notre Commune, être à l'écoute et au service de tous, créer une dynamique qui doit lui donner, dans la sérénité, un nouvel élan, un développement harmonieux, force et équilibre, pour faire face aux temps nouveaux.

Chaque barbâtrin, du plus jeune au plus âgé, écolier, actif, retraité, malade ou handicapé, a la même place dans notre cœur et dans la vie communale. Il a droit au respect et à une parcelle du bonheur que nous avons l'ambition de bâtir tous ensemble au cours de ce mandat.

En équipe, chacune et chacun donnant le meilleur de lui-même, nous nous sommes mis au travail pour réaliser notre projet. Nous avons été élu pour cela et nous nous devons de ne pas décevoir.

J'ai le réel désir, qu'une énergie favorise la réalisation des projets communaux et inter-communaux, et qu'elle profite aux relations entre élus, employés communaux, associations, partenaires et forces vives.

J'ai une pensée toute particulière pour tous les élus municipaux qui nous ont précédé depuis la création de cette commune, il y a tout juste 150 ans, et qui l'ont édifiée pierre après pierre. Ils ne doivent pas être oubliés. Au cours de cette année plusieurs temps forts marqueront comme il se doit ce cent cinquantième. Toutes les pages du grand livre ouvert le 21 Mai 1858 retracent son histoire, parfois tourmentée et douloureuse et nous donnent envie d'en écrire de nouvelles toujours plus belles, aujourd'hui et demain, pour assurer son AVENIR.

Le maire,
Gérard GUILLET

Elections Municipales du 09 Mars 08

Candidats	Suffrages obtenus
GREILLER Nathalie	765
YVRENOGEOU Philippe	730
FICHET Monique	729
GUILLET Gérard	715
DELATTRE Thierry	708
ROUSSEAU Didier	702
GABORIT Christian	679
FAUCHER Gilles	674
FOURAGE Joseph	670
VIOLEAU Daniel	665
CHARTOIRE Jean Claude	659
BASTIANI Jean	654
ELIE Chantal	636
SOURISSEAU Annick	631
TASSIN Roger	616
ERSEAU Tony	325
NICOU Marie Suzanne	399
GUIGNON Roland	309
MODOT Alain	291
FOUQUE Julie	288
NANCY Jean Pierre	278
RICHARD Christelle	276
LAIDET Ghislain	274
CHESNEAU Françoise	248
GABORIT Maurice	223
FABRE Réginald	221
GARCIA Francisca	219
REMIAT Denis	208
BUTON Laurent	199
MOLLION Annie	195
DIVERS	81

Conseil Municipal

FONCTION	NOM	PRENOM
Maire	GUILLET	GERARD
1er Adjoint	FAUCHER	GILLES
2ème Adjoint	FICHET	MONIQUE
3ème Adjoint	GABORIT	CHRISTIAN
Conseillère Municipale	GREILLER	NATHALIE
Conseiller Municipal	YVRENOGEOU	PHILIPPE
Conseiller Municipal	DELATTRE	THIERRY
Conseiller Municipal	ROUSSEAU	DIDIER
Conseiller Municipal	FOURAGE	JOSEPH
Conseiller Municipal	VIOLEAU	DANIEL
Conseiller Municipal	CHARTOIRE	JEAN CLAUDE
Conseiller Municipal	BASTIANI	JEAN
Conseillère Municipale	ELIE	CHANTAL
Conseillère Municipale	SOURISSEAU	ANNICK
Conseiller Municipal	TASSIN	ROGER



Commissions Municipales

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Mr FOURAGE Joseph - Mme SOURISSEAU Annick - Mme ELIE Chantal
Mr GABORIT Christian - Mr VIOLEAU Daniel

Finances – Budget : Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur) - Mme FICHET Monique - Mr GABORIT Christian - Mr BASTIANI Jean

Actions économiques – Environnement : Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur) - Mr YVRENOGEOU Philippe

Affaires scolaires – Vie associative – Informations – Communication Presse : Mme FICHET Monique (Rapporteur)
Mme GREILLER Nathalie

Affaires agricoles – Gestion de la Plaine (Irrigation – Pluvial) : Mr YVRENOGEOU Philippe (Rapporteur) - Mr DELATTRE Thierry

Affaires culturelles – Fêtes – Cérémonies : Mr CHARTOIRE Jean Claude (Rapporteur) - Mme ELIE Chantal

Voirie – Sécurité et Prévention routière : Mr ROUSSEAU Didier (Rapporteur) - Mr DELATTRE Thierry - Mme SOURISSEAU Annick

Sports et Loisirs – Relations avec les associations sportives : Mr ROUSSEAU Didier (Rapporteur) - Mr VIOLEAU Daniel - Mr BASTIANI Jean

Patrimoine communal (Bâtiments – Terrains – parc matériels) : Mr TASSIN Roger (Rapporteur) - Mr ROUSSEAU Didier

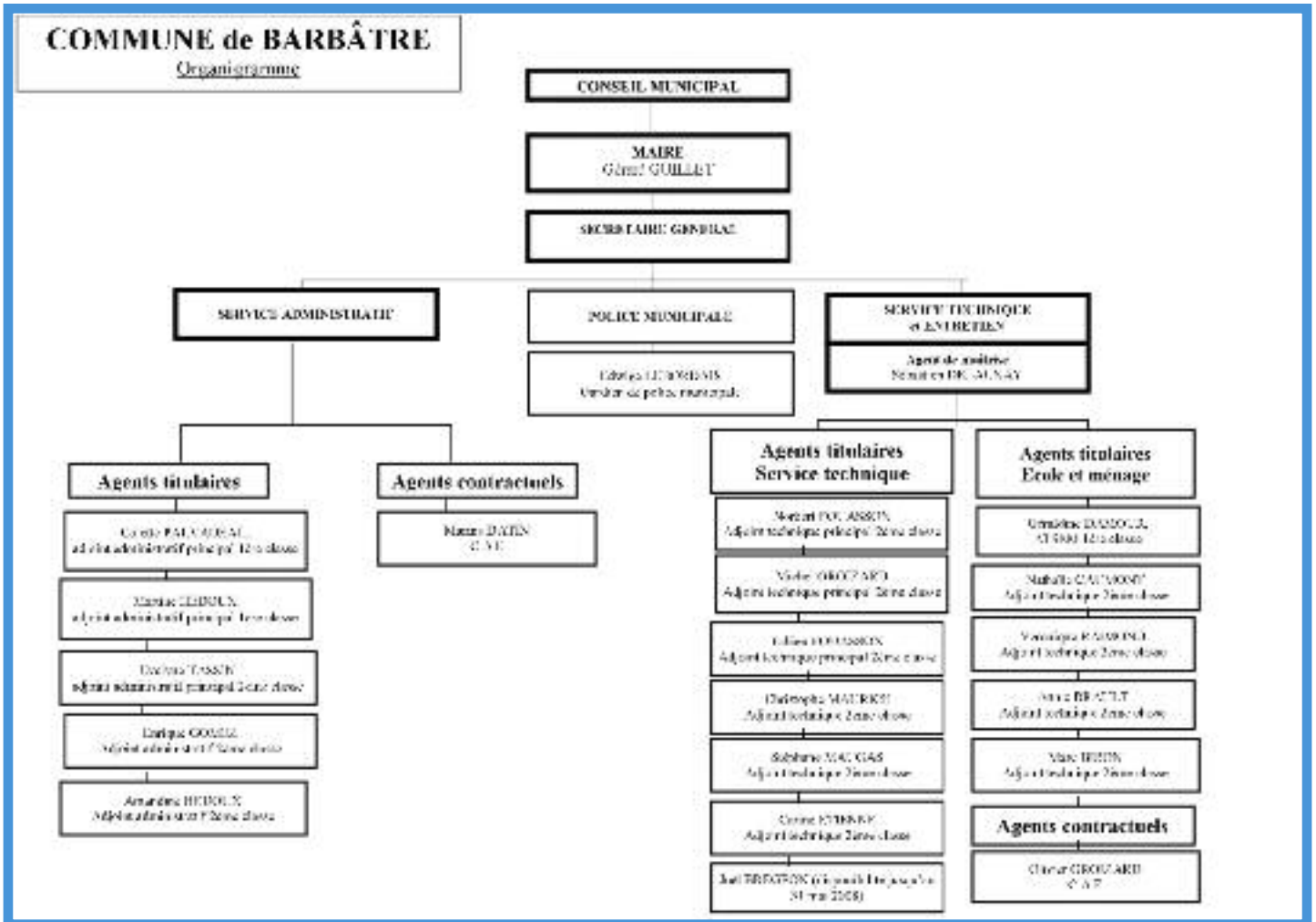
Urbanisme – Affaires foncières – Cimetières : Mr GABORIT Christian (Rapporteur) - Mr YVRENOGEOU Philippe

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Mr FAUCHER Gilles - Mr GABORIT Christian - Mme FICHET Monique - Mr YVRENOGEOU Philippe - Mr BASTIANI Jean - Mr VIOLEAU Daniel

Tourisme – Circuits pédestres, cyclables et équestres : Mme GREILLER Nathalie (Rapporteur) - Mme FICHET Monique
Mr DELATTRE Thierry

Correspondant « Armées » : Mr VIOLEAU Daniel

Pluvial : Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur) - Mr TASSIN Roger



Relationnel avec la Gendarmerie

Pour tous les actes de vandalisme, une plainte de la Mairie sera déposée systématiquement auprès de la Gendarmerie.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Malgré de nombreux avis dans les différentes « Balise », de nombreux animaux divaguent dans les rues de BARBÂTRE. Les propriétaires sont responsables des dégâts, accidents et nuisances causés par leurs animaux. La Commune doit de plus en plus faire face à ces divagations d'animaux. Cela représente du temps passé par les employés et des dépenses. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de garde et de soins à compter du 1er Octobre 2004, soit :

- 1er jour 51,40 euros
- 1ère récidive 75,00 euros
- 2ème récidive 100,00 euros
- Au-delà (+ de 24 heures) par jour 15,00 euros
- Frais de tatouage 40,00 euros
- Frais de vaccination 40,00 euros

Toute journée commencée est facturée

CHIENS DANGEREUX

Les chiens d'attaque, de garde et de défense doivent faire l'objet d'une déclaration et d'une identification en Mairie.

Vos Pompiers Recrutent



Bénédiction de notre drapeau le 29 février 2008

Le centre de Secours de Barbâtre compte 16 Sapeurs Pompiers Volontaires actifs, l'idéal pour notre Centre de Secours serait de comptabiliser 25 Sapeurs Pompiers Volontaires hommes ou femmes, pour mener à bien nos missions de secours et de sécurité.

Actuellement, nous sommes dans une campagne de recrutement.

Pour toutes les personnes intéressées, vous pouvez vous présenter au Centre de Secours de Barbâtre les mercredis et les vendredis à partir de 19h, ou contacter par téléphone le Chef de Centre au 06 75 17 29 91.

Si vous avez entre 14 et 16 ans, vous pouvez intégrer la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'ILE DE NOIRMOUTIER.

Effectif du Centre de Secours de Barbâtre au 1er mai 2008

Encadrement

Chef de Centre

Adjudant Jacques BONNIN

Second au Chef de Centre

Caporal Nathalie ADRIEN

Second opérationnel

Caporal-Chef Patrice RAIMOND

Personnel actif

Caporal Jérôme TRETON

Caporal Stéphanie DUCROCQ

Caporal Olivier DORBEAU

Caporal Laurent GUILLET

Caporal Emilie GALLAIS

1ère Classe Eric CAZAUBON

1ère Classe Christian BUGEON

1ère Classe Philippe DAMOUR

1ère Classe Adelyne HAPCHETTE

2ème Classe Lionel RAYMOND

2ème Classe Julie SURGET

2ème Classe Jimmy CORBREJAUD

2ème Classe Rudy MOUGARD

Personnel en indisponibilité

Adjudant François MASSONNET

État Civil

Naissances

A Challans

Karl CHARUAULT 11 Janvier 2008

Clémence RENO 12 Janvier 2008



Clémence RENO



Florian GALLAIS

Lana PALVADEAU 26 Février 2008

Florian GALLAIS 26 Février 2008

Enzo DORBEAU 02 Mars 2008

Mariage

Mathieu JOHAN et Anne-Flore DELCROIX
10 Mai 2008



Décès

Année 2007

Marie PINEAU épouse MAURICE
30 Décembre - 78 ans

Année 2008

Charles REICHEL
17 Janvier - 89 ans

Gérard DELEBARRE
26 Janvier - 68 ans

Jean LE MOAL
27 Janvier - 82 ans

Marie PINEAU veuve MANDIN
27 Janvier - 92 ans

Jacques BRIAUD
04 Février - 77 ans

Maurice DUCHARTRE
10 Mars - 80 ans

Michel LAZ
13 Mars - 75 ans

Jacques BERCHON
15 Mars - 76 ans

Denise OLLIVIER épouse GARRIGOU
18 Mars - 90 ans

Jean BERTIN
20 Mars - 85 ans

Christian GUILLET
21 Mars - 65 ans

Hélène COULON veuve PETIT
24 Mars - 86 ans

Charlotte MAURICE
29 Mars - 85 ans

Germaine GROIZARD épouse GUILLET
09 Avril - 86 ans

Fernand LEMAIRE
12 Avril - 98 ans

Centre Communal d'Action Sociale

Etablissement public communal autonome, géré par un Conseil d'Administration, son siège se situe au sein de la Mairie.

Composition :

- Le Maire, Président de droit,
- Un Vice Président, pouvant obtenir délégation pour présider
- 10 membres :
 - 5 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein (Joseph FOURAGE, Annick SOURIS-SEAU, Chantal ELIE, Christian GABORIT et Daniel VIOLEAU)
 - 5 membres désignés par le Maire (Jeanine GIBIER, Madeleine LESAINE, Lucienne CHARON, Jean Michel GENGE et Marie Thérèse PINEAU)

Budget : Il dispose d'un budget propre, bénéficiant d'une subvention communale annuelle.

Son rôle : Remplir, en tant que structure déléguée de la collectivité et en son nom, des missions d'actions sociales et médicales au bénéfice de toutes les composantes de la population.

Il constitue un organe de réflexion, de propositions, de projets et d'actions, en étroite collaboration avec le Conseil Municipal.

Ses missions sont les suivantes (liste non limitative) :

- Actions sociales (aide médicale et sociale)
- Enfance (aides spécifiques, gardes maternelles, garderie)
- Jeunesse (foyer des jeunes, actions de prévention - alcoolisme, drogue...)
- Familles
- Personnes âgées
- Handicapés
- Foyer logement
- Habitat (social – autres – travaux d'amélioration et de confort)
- Permanence sociale (informations, aide pour démarches, montage de dossiers)
- Information (bulletin, réunion à thème)
- Participation à la CLI et instances sociales
- Relations avec associations à but social et caritatives
- Subventions, aides diverses
- Etc...

Les élections de Mars 2008 un tournant pour notre Ile de Noirmoutier

Au cours des élections des 9 et 16 mars 2008, les habitants de l'île de Noirmoutier se sont exprimés clairement.

Au niveau communal, ils ont fait le choix de nouvelles équipes municipales qui, heureusement, partagent toutes la même vision de la solidarité insulaire et des grandes orientations de son développement.

Après 7 années de querelles et de discussions, la sérénité est revenue dans l'île ce qui est le meilleur gage de l'efficacité de notre action commune.

Gérard GUILLET à Barbâtre, Marie France LECULEE à la Guérinière, Jean GAUTIER à l'Epine et Noël FAUCHER à Noirmoutier forment, avec moi-même, comme Conseiller Général, une équipe amicale et soudée qui se retrouve au sein du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

Les membres du bureau de la Communauté ont tous été élus à l'unanimité ce qui ne s'était pas vu depuis 1989.

Il nous appartient maintenant de mettre en œuvre nos engagements pour faire de l'île un pôle de référence ou d'excellence écologique intégrant la protection de notre environnement, le développement de nos emplois et le renforcement de notre solidarité sociale.

En même temps que les élections municipales, ont eu lieu les élections cantonales pour désigner le Conseiller Général qui représente notre canton à l'Assemblée Départementale.

Elu pour la première fois en mars 1976, il y a 32 ans, j'ai été réélu, au premier tour, avec 51,50 % des voix et j'entamerai ainsi mon sixième et dernier mandat qui s'achèvera en 2014.

A moins d'accident, notre île de Noirmoutier n'aura connu de 1945 à 2014, soit pendant 69 ans que 2 conseillers généraux : le Docteur Hubert POIGNANT de 1945 à 1976 et moi-même depuis cette date.

L'annonce de ma candidature a donné lieu à certaines critiques, notamment de la part d'un grand quotidien régional qui a titré : « un combat de trop ? » ou en présentant la candidate socialiste : « un canton gagnable. » et, enfin, lors de la visite du Président du Conseil Général : « Faut-il sauver le soldat Oudin ? ».

Finalement, le peuple s'est exprimé et le débat

a été tranché, je remercie très sincèrement les électeurs des 4 communes qui, au vu du bilan de mon action et du programme que je leur ai présenté, ont décidé de me renouveler leur confiance dès le 1er tour. (cf tableau des résultats)

L'analyse des résultats entre le 2ème tour des élections de 2001 et le 1er tour des élections de 2008 fait apparaître une très grande stabilité de l'électorat en ma faveur.

La solidarité et l'unité de l'île étant désormais retrouvées et assurées pour les six prochaines années de mandat, mon ambition, notre ambition commune, est de mettre en œuvre tous les projets que nous avons présentés et que nous sommes engagés à défendre.

Les conseils municipaux et le conseil de la Communauté ont commencé à se mobiliser dans ce sens.

Il nous faudra rebâtir rapidement notre Office de Tourisme et notre Syndicat d'Aménagement des Marais (SMAM) en ayant pour principal objectif de créer des solidarités entre les élus et les professionnels.

Pour ma part, je suis persuadé que cette nouvelle situation est un atout formidable pour notre Ile avec l'émergence d'une nouvelle génération d'élus qui assureront les enjeux de notre avenir.

Jacques OUDIN

Sénateur Honoraire de la Vendée,
Conseil Général de l'île de Noirmoutier,
1^{er} Vice-Président de la Communauté de
Communes de l'île de Noirmoutier.



Les résultats

Jacques OUDIN	18 mars 2001 2 ^{ème} tour	9 mars 2008 1 ^{er} tour
Barbâtre	480	485
La Guérinière	478	518
L'Epine	578	622
Noirmoutier en l'île	1595	1494
Total Oudin	3131 (58,3 %)	3119 (51,25 %)
Maurice Chardonneau	2239 (41,7 %)	647 (10,63 %)

Les résultats des autres candidats qui se sont présentés le 9 mars 2008 ont été les suivants :

- Catherine LOW (parti socialiste)	938 voix (15,41 %)
- Gérard SEMELIN (sans étiquette)	737 voix (12,11 %)
- Georges MELANSON (Modem)	402 voix (6,61 %)
- G. NEVEUX (Front National)	243 voix (3,99 %)



Les élections municipales dernières ont vu, dans les quatre communes de l'île, des équipes largement renouvelées.

Naturellement, la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, s'inscrit dans ce mouvement, composée à la fois de nombreux nouveaux délégués communautaires qui découvrent la coopération intercommunale aux côtés de deux élus à la solide expérience communautaire – Jacques OUDIN, élu depuis 1977 et Gilles FAUCHER, depuis 1983.

Cette expérience et la volonté forte manifestée par l'ensemble des délégués communautaires seront précieuses pour aborder ce mandat avec la détermination de créer toutes les conditions d'une coopération confiante et sereine, dans le respect des identités propres, de l'histoire de chacune de nos communes membres et des singularités qui nous caractérisent.

La coopération intercommunale doit être placée – et sera placée - dans la recherche permanente du consensus entre l'ensemble de nos communes pour que la communauté de communes soit vécue comme un accélérateur de projets, un outil de développement au service de ses quatre communes membres et un établissement public efficace dans les missions qui lui sont confiées: la Défense contre la mer, l'assainissement, le développement économique, la politique touristique, le soutien aux producteurs, la politique de l'emploi...

C'est le consensus qui a prévalu lors de l'élection du président et des vice-présidents communautaires. Il est le résultat des discussions et des rencontres que nous avons eues, après les élections municipales, afin de définir un projet commun, ciment de l'entente scellée dans la compréhension du message

clair envoyé lors des élections municipales des 9 et 16 mars dernier pour en terminer avec les tensions précédentes.

Je suis le garant de cet esprit et des engagements que nous avons pris ensemble pour rechercher toujours la voie la plus communautaire possible.

Au service des communes, pour les accompagner dans leurs projets – au travers notamment les fonds de concours -, en charge d'un certain nombre de compétences propres confiées par les communes, la communauté de communes doit permettre une action plus efficace et plus économe.

La communauté de communes doit être – et sera – le lieu permanent de la réflexion pour construire des actions concertées et complémentaires capables de répondre pleinement aux besoins exprimés par les citoyens des quatre communes : l'accueil des jeunes enfants, la question du grand âge et de la dépendance, une politique culturelle dynamique...

Elle doit également s'inscrire – et elle s'inscrira - dans une démarche permanente d'information et de transparence sur les actions conduites, notamment auprès des élus municipaux mais également auprès de l'ensemble des citoyens pour que chacun s'approprie la coopération intercommunale et en mesure pleinement l'action et l'importance pour notre île.

Me donner l'occasion, en tant que Président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, de m'exprimer dans « La Balise » s'inscrit pleinement dans cet état d'esprit.

Que les élus barbâtrins en soient pleinement remerciés ainsi que vous toutes et vous tous qui avez pris le temps de me lire.

Bonne « Balise » à toutes et à tous.

Noël FAUCHER
Maire de Noirmoutier-en-l'île,
Président de la Communauté de
Communes de l'île de Noirmoutier



Barbâtre



150 ans de la Commune

Barbâtre, porte de l'île de Noirmoutier, est devenue une commune le 21 Mai 1858 (Loi). Auparavant, elle était intégrée à la commune de Noirmoutier. La Municipalité et la commission « Actions Culturelles » ont décidé de marquer l'événement tout au long de cette année anniversaire, par quelques temps forts auxquels la population est invitée à participer.

LES TEMPS FORTS

22 MAI : La symbolique des enfants - Ils sont l'avenir de notre commune.

L'arbre du cent cinquantième a été planté dans le parc de la Mairie, en présence des enfants des écoles de la Commune, des enseignants, parents et élus. Lâcher de 150 ballons portant les noms et adresses des enfants - Place de l'église.

26 JUILLET : La symbolique de la lumière - Entre le ciel et l'eau, une île inondée de lumière...

22 heures 30 - Le feu d'artifice de l'été, sur le site du GOIS. Un festival de lumières et de musiques.

DECEMBRE : La symbolique de l'image - « Racontez moi BARBATRE - 1958 - 2008 »

Exposition en Mairie de documents d'histoire, archives, cartes postales, photographies, objets et tableaux.

Soirée de chants, de danses et de contes - Salle des Oyats



Après 37 ans et 32 ans passés au service de la collectivité, Louis et Jeanine GIBIER ont pris leur retraite le 31 Mars 2008.

Louis, natif de Noirmoutier, a commencé sa vie professionnelle comme apprenti voilier à l'entreprise BURGAUD. Après son service militaire, il a rejoint la Mairie de Noirmoutier. C'est en 1983, qu'il devient secrétaire de la Mairie de Barbâtre en remplacement de Monsieur RAGUIDEAU.

Louis, au cours de sa carrière, a connu 5 Maires. Son professionnalisme, son amour de Barbâtre et son sens de l'intérêt général ont toujours été au rendez-vous des missions qui lui ont été confiées.

Toutes les grandes réalisations que Barbâtre a connues, doivent toutes d'exister aux qualités de négociateurs et à la capacité à mobiliser sur tous ces dossiers des financements qui ont permis à Barbâtre de conserver un taux d'imposition particulièrement faible. Il s'est aussi engagé dans un dynamique d'animation en créant Barbâtre Animation. Notre commune est devenue la capitale culturelle de notre canton.

Jeanine a rejoint la Mairie en 1976 pour s'occuper du C.C.A.S.. C'est en 1984 qu'elle prend la direction du nouveau Foyer Logement de la Rocterie.

Le Foyer Logement est très apprécié au-delà des frontières de Barbâtre car il est souvent cité en exemple de ce qu'il fait faire pour accueillir nos aînés.

La dernière contribution à ce dossier, c'est la signature de la convention EHPAD avec le Département qui nous garantit une ère de prospérité certaine, après une vie professionnelle et associative bien remplie.

Gilles FAUCHER



Remerciements

Jeanine et Louis remercient très sincèrement les Barbâtrines et Barbâtrins pour la gentillesse et la bienveillante attention qu'ils ont exprimés à leur égard tout au long de ces 37 années passées à leur service.

Jeanine et Louis GIBIER



Annick SOURISSEAU

Après 15 ans passés sur sa mobylette jaune Annick SOURISSEAU, factrice sur la partie Nord de Barbâtre a désormais le temps d'arpenter les rues de la commune en dilettante.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de passer des jours paisibles et serins. Notre amitié et notre reconnaissance vous accompagnent dans votre nouvelle vie.

Repas des Anciens

Première rencontre entre les Seniors et le nouveau Maire, Gérard GUILLET, les élus et les membres du C. C. A. S., à ce repas annuel devenu traditionnel, puisqu'il existe depuis plus de 35 ans.

On a mis les petits plats dans les grands. Plus de 400 invitations ont été lancées aux plus de 70 ans et à leurs conjoints.

A Barbâtre, Porte de l'Île, terre d'accueil par excellence, la qualité et le cadre de vie entretiennent la santé. La preuve, depuis quelques années plusieurs centenaires y ont été fêtées et honorées. Et ce n'est pas fini !,



Ce 06 Mai 2008, les convives étaient près de 200 autour des tables, à la résidence VAL à la Fosse pour les uns et au Foyer Logement de la Rocterie pour les autres.

Bon pied, bon œil et un bon coup de fourchette démontreront une fois de plus que les seniors se portent bien à Barbâtre.

Une Nouvelle Centenaire à Barbâtre

Madame LESUEUR Maria née PINON a vu le jour le 03 Avril 1908 à PONTLEVOY, charmant village du Loir et Cher. Elle y passera sa jeunesse, travaillant durement avec son papa dans les champs.

C'est en 1929, qu'elle se marie avec Monsieur LESUEUR Marcel. Puis, ils emménagent à GARCHES en région parisienne, son mari ayant trouvé un emploi dans le bâtiment.

De leur union, Serge est né en 1930, Jacques en 1932, Robert en 1934 et Michel en 1936.

Le malheur s'est produit en 1944, son mari travaillant alors au MANS fut victime de l'éclatement d'une bombe et perdit la vie trois mois plus tard.

Madame LESUEUR trouva un emploi dans la cuisine des Etablissements RENAULT, puis ensuite femme de ménage chez des particuliers jusqu'à sa retraite.

Elle est grand-mère de 4 petits enfants et arrière



grand-mère de 10 petits.

C'est en Décembre 2005 qu'elle est arrivée à BARBÂTRE où elle habite rue des Lys, près de son fils Robert et de son épouse Yvette, qui veillent sur elle et l'entourent de leur affection.

Douée d'une santé exceptionnelle, elle peut ainsi vivre des jours paisibles et rester chez elle. Elle prépare encore ses repas, regarde la télévision, lit ses journaux et tricote un peu.

Cérémonie du 08 Mai 2008

La cérémonie du 63ème anniversaire de la victoire du 08 Mai 1945 s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire de BARBÂTRE, des représentants des Anciens Combattants et de leurs drapeaux, médaillés militaires, détachement des sapeurs pompiers, élus locaux, enfants de la Commune, sous le regard d'un public nombreux et recueilli, malgré le temps maussade.

Après s'être rassemblé devant la Mairie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière pour rendre un hommage solennel aux soldats anglais qui ont donné leur vie pour notre pays. Les enfants de la Commune y ont déposé des bouquets sur chaque tombe.



L'ensemble du cortège rejoint le monument aux morts. Monsieur le Maire dépose bouquets et gerbes puis procède à la lecture du discours du Ministre des Anciens Combattants.

Monsieur Gilbert TRET, Président de l'amicale des Anciens Combattants, énumère la liste des « Morts pour la France ». A l'issue, les honneurs sont rendus (minute de silence – hymne national).



Après cet hommage empreint de dignité et de respect, l'ensemble des personnes présentes est convié au vin d'honneur dans les salons de la Mairie.



Au cœur de la petite commune de Barbâtre, sur l'île de Noirmoutier, «Rue de la Plage», la boutique de décoration design, ouvre en mai.

Un ancien atelier de matelassier se transforme en une boutique de décoration où le design prend le chemin des vacances !

Rien n'a été laissé au hasard dans ce lieu coloré, lumineux et convivial où l'objectif est de mettre le design à la portée de tous.

La boutique présente une sélection d'objets pratiques ainsi que du mobilier d'extérieur aux lignes épurées. Arts de la table, luminaires, mobilier de jardin, sacs et autres accessoires ... Tout ici a été choisi pour son côté fonctionnel,

beau et moderne.

Il aura fallu près d'une année à Gracianne, pour créer Rue de la plage et dénicher des objets dans l'air du temps à des prix accessibles.

Rue de la plage dévoile et met en scène Royal vkb, Le Pré d'Eau, Anne Black, Mode Product by Design, ou encore Parade Design, des marques étonnantes.

Le magasin s'organise en espaces thématiques tels que flâner au marché, se détendre à la plage, préparer les grillades, inviter les amis, (se) faire plaisir, etc. La visite se termine au jardin pour « profiter de l'été en vivant dehors comme dedans », comme l'explique Gracianne.

Déjà présente sur le web via son site : www.ruedelaplage.com, «Rue de la Plage» proposera l'ensemble de sa sélection sur son site de vente en ligne, dès la fin de l'année.

Rue de la plage

16, rue de centre
85 630 Barbâtre
+ 33 (0)6 73 10 68 38
gracianne@ruedelaplage.com



Richard MARIE de NATURE ET TENDANCE , installé à Barbâtre, a validé le projet de son partenaire Entrefleuristes.com qui s'est engagé à reverser sur chaque ordre de vente passé, 0,50 euros à la cause humanitaire de son choix.

Il a choisi d'aider l'association « ARC EN CIEL » - Réalisation des rêves des enfants gravement malades.

Arc en Ciel a été fondée en 1991, reconnue d'utilité publique depuis 2004, l'Association n'est pas l'antidote de la douleur. C'est simplement une main tendue, une main tendre et affectueuse posée sur l'épaule de l'enfance.

Pour en savoir plus : www.arc-en-ciel.com

Entrefleuriste.com, un réseau fondé sur de vraies valeurs : l'amour du métier, la qualité, le respect de la profession, la générosité, le développement durable et l'amitié.

NATURE ET TENDANCE

Fleuriste
Téléphone : 02.51.35.70.46

Danièle et Jean François, nouveaux propriétaires de la quincaillerie située au 74 rue du Centre à Barbâtre, sont heureux de vous accueillir dans leur magasin.



Ils vous proposent un choix de semences, plants et plantes en pots, toute la quincaillerie, la peinture et de la poterie décorative.

Vous y trouverez toujours votre dépôt de LA REDOUTE ainsi que le gaz propane et butane, mais aussi un nouveau centre de location de matériel de motoculture et petit bricolage.



Quant à Jean François, il est à votre disposition pour vous proposer ses multiservices.

RABJOD' SERVICES

Quincaillerie
Téléphone : 02.28.10.43.67

Petite histoire de la célèbre 'Bonnotte'

Lorsque l'on va faire ses courses, au petit marché de village ou dans les grandes surfaces, on ne peut qu'être sensible et attentif à l'importance de plus en plus grande que l'on accorde actuellement aux productions dites de terroirs ou traditionnelles. Dans le cas de la pomme de terre Bonnotte, médiatiquement et gustativement connue, cette variété faisait déjà avant la seconde guerre mondiale la renommée de l'île de Noirmoutier. De plus, cette pomme de terre avait des caractères très spécifiques qui la distinguait au regard des autres variétés. En effet, il s'agissait d'une pomme de terre ronde avec des yeux creux. De plus, sa saveur est unique.

Dans les années 60, à cause en particulier du remembrement des terres et de l'arrivée des engins agricoles modernes, les agriculteurs ont arrêté de cultiver la Bonnotte. Ils ont en fait choisi de stopper le mode de récolte de cette variété qui se faisait par un arrachage manuel à la pelle, la fraie. Ce mode de récolte était très long et nécessitait une organisation de la main d'œuvre pour les travaux d'arrachage. Par la suite, les agriculteurs ont eu recours à un engin la ligneuse qui passait dans les sillons. Cette machine soulevait les pommes de terre du sol pour les ramasser mais c'était déjà plus pareil que de les arracher à la pelle. En effet, la Bonnotte a pour particularité que rester accrochée au stolon. Le producteur doit la reprendre à la main et la réégreiner.

La commercialisation de la Bonnotte était devenue difficile face à la qualité constante des autres variétés au cours de la campagne. Ce facteur constituait un élément à charge contre la poursuite de la culture de la Bonnotte : "elle avait un bon passage lorsqu'elle était extrêmement immature et dès qu'elle devient mûre (...) elle devient caillou, et si vous êtes caillou vous ne pouvez plus rien vendre".

Cette époque a été également marquée par la recherche développement et par l'arrivée de nouvelles variétés, comme la Sirtema qui est le cas le plus typique et le plus répandu pour Noirmoutier. Pour entrer en adéquation avec les attentes du consommateur touriste, les producteurs se sont mis à cultiver la variété charlotte dans les années 80. Avant son introduction, dans les plaines agricoles, à l'été, l'estivant arrivant sur l'île disait "on fait des pommes de terre à Noirmoutier, mais je n'en vois aucune". Grâce à la culture de la Charlotte, l'image a alors été modifiée.

Ces nouvelles variétés de pommes de terre avaient de nombreux avantages : plus productives, plus faciles à produire, des formes plus jolies, des goûts différents notamment plus sucré.

Donc en 1965, la coopérative décide d'interdire la production de la Bonnotte. Mais la variété va passer dans les jardins des producteurs les plus conservateurs et également chez des particuliers. Vingt cinq ans vont ainsi s'écouler.

Les années 80 sont des années importantes pour la profession, puisque plus personne ne s'installait. Ce phénomène était essentiellement dû à la structure de l'entreprise agricole qui n'était pas rentable. Le départ d'un certain nombre de producteurs a restructuré les exploitations. Elles sont actuellement 2 à 3 fois plus grandes.

Au début des années 90, pour fêter le cinquantième de la coopérative (en 1995), les producteurs cherchaient un événement qui marquerait les esprits.

L'in vitro était dans l'air du temps. La coopérative va décider de régénérer la Bonnotte afin de re-développer une plante qui existait encore mais qui était en voie de disparition. Certains producteurs avaient conservé la variété dans leurs jardins afin de la maintenir mais avaient-ils la conscience de la conservation d'un patrimoine génétique? A ce moment, les producteurs comme les consommateurs commençaient à être éveillés aux produits de terroirs.

L'INRA a élaboré un protocole de régénération qui a duré 4 ans. La coopérative des producteurs de pommes de terre de Noirmoutier est devenue le mainteneur de la variété au plan national et la propriété du produit. Les dérives sont évitées car la coopérative regroupe 98 % des producteurs et en conserve ainsi la maîtrise.

Ces produits ont besoins de faire leurs preuves, d'avoir des cahiers des charges de plus en plus structurés. D'où l'idée, de la coopérative d'effectuer aujourd'hui (depuis la reprise de sa culture en 1995), l'écoulement de toute la production de la Bonnotte en un seul jour afin de rassembler et de garantir la qualité gustative du produit.

Le développement de la vente de la pomme de terre de Noirmoutier, et de la Bonnotte en particulier, repose en grande partie sur une volonté d'innovation commerciale de la part de la coopérative et des producteurs en général. Ce travail de marketing avait commencé en 1987, avec 1995 pour objectif.

Lorsque la Bonnotte a été relancée en 1995, son nom n'avait pas totalement disparu des mémoires. Au milieu du XXème siècle, chaque production avait sa saison de consommation. L'hiver, il n'y avait pas de conservation de pommes de terre, donc la première pomme de terre à revenir sur les étals était la Bonnotte de Noirmoutier : "C'était l'attente du

LES POMMES DE TERRE DE NOIRMOUTIER EN CROÛTE DE SEL DE L'ÎLE

Recette pour 4 personnes

1 Kg de pommes de terre
nouvelles de Noirmoutier
1,5 kg de sel de Noirmoutier
250 g de farine
25 cl d'eau
1 branche d'algue (facultatif)

Laver les pommes de terres, les disposer dans un plat allant au four sur une feuille de papier sulfurisé.

Préparer une pâte à sel en mélangeant le sel, la farine et l'eau. Sur les pommes de terre disposer quelques algues et la pâte à sel qui doit recouvrir hermétiquement les pommes de terre.

Cuire 25 minutes à four chaud.
Au moment de servir, démouler comme une tarte latin.

Servir comme accompagnement d'une viande blanche ou d'un poisson, ou seul avec un bon morceau de beurre salé.

Recette de Christian Buron
Hôtel restaurant Saint-Paul
85330 Noirmoutier-en-l'île

produit, le renouvellement, une gourmandise... Et donc, c'est resté dans les mémoires”.

Avant la seconde guerre mondiale, la Bonnotte avait été utilisée comme pomme de terre et comme nom variétal sur les sacs, on ne parlait pas de la pomme de terre de Noirmoutier mais de la Bonnotte de Noirmoutier qui était à cette époque là, la seule variété cultivée sur l'île dans un créneau d'âge. « Mais le nom qui a été retenu c'était celui-là certainement parce qu'il est très marketing ».

Aujourd'hui 52 producteurs réservent certaines terres de leur exploitation, environ 1000 à 1500 m² pour la culture de la Bonnotte.

Au mois de décembre, la coopérative procède à la distribution du plant de Bonnotte. Tous les coopérateurs plantent de la Bonnotte. L'attribution se fait par producteur, chacun reçoit la même quantité de sacs de semence.

Ce petit tubercule est cajolé par les agriculteurs noirmoutrins. Tout d'abord, le terrain est préparé comme un écrin et participe aussi à cette saveur particulière. Le jour de la chandeleur est important dans le calendrier des agriculteurs pataquous noirmoutrins en effet, ce jour là le 2 février, on plante les semences de Bonnotte à la main. Puis la Bonnotte est élevée en "billon", sillon de 70 cm de hauteur.

Quatre vingt dix jours plus tard, une grande activité arrive dans les champs. Les deux ou trois premiers jours de mai, la récolte se fait à la main.

Les producteurs ne sont pas restés sur des techniques de production passésistes : l'irrigation et la technique de culture sous plastique sont pratiquées.

La production de pommes de terre produite à Noirmoutier est de 12000 à 14000 tonnes selon les

campagnes. Environ 100 tonnes de Bonnotte sortent chaque année de la terre noirmoutrine, les parcelles sont réparties sur toute l'île entre Noirmoutier-en-l'île et l'Herbaudière, à Barbâtre, à la Guérinière.

De 1965 à 1990, on peut dire que la Bonnotte appartenait au passé. Pour de nombreux producteurs, elle renvoyait à quelque chose d'ancien, de dépassé. Actuellement, ce caractère même d'ancienneté est valorisé et est semble-t-il investi de toute une série de valeurs. Les producteurs semblent vouloir imposer une certaine image de tradition.

Lors de l'arrachage en 1999, les producteurs se sont habillés en costume noirmoutrin. De plus, ce type d'opération facilite la transmission des savoirs et de la gestuelle entre les anciens et les jeunes.

Cet essor se nourrit d'un imaginaire issu de la tradition. Véhiculer l'image du passé en l'emblématisant un peu, mais en donnant une large place à la modernité avec la mise en place d'infrastructure et d'équipement de pointe pour la commercialisation, l'utilisation des techniques du marketing, etc. est la démarche de la coopérative. La commercialisation a eu des retombées médiatiques (avec de nombreux reportages sur la production de la Bonnotte) et touristiques (avec la valorisation du climat).

Aujourd'hui, on peut dire que la Bonnotte est une ambassadrice pour l'île de Noirmoutier.

Sophie Normand-Collignon
Ethnologue

Amitié Barbâtrine

Notre club poursuit sa route pour la 7ème année, dans une ambiance conviviale, tous les mardi après midi à la salle des Oyats à Barbâtre de 14h30 à 18h.



Au programme : jeux de cartes – tarot – belote – rami – tricot – travaux manuels, au choix des adhérents.

Chaque mois un déjeuner est prévu et nous nous réunissons en musique, chansons, danses et quelques histoires racontées avec humour. Nous fêtons tous les trimestres, les anniversaires des personnes concernées, des fleurs pour les dames et une bonne bouteille pour ses messieurs.

Pour ceux qui le désirent des voyages sont prévus sur Avril, Mai et Juin.

Si vous désirez vous joindre à notre club, rien de plus facile : Téléphonnez ! Vous serez les bienvenus.

Présidente :
Madame Monique LESCAUT,
02.51.35.90.06

Secrétaire :
Madame Monique PONTHEUX,
02.28.10.59.66

ASTUCE

POURQUOI TU TOUSSES ?

Pour éviter de tousser la nuit, prenez une cuillerée à soupe d'huile d'olive avant de vous coucher.
Effet radical.

Amicale Laïque de Barbâtre

Les membres de l'Amicale Laïque se sont retrouvés le samedi 26 Janvier pour la Galette des Rois et le samedi 1er Mars pour le repas dansant.

Le bilan des journées « portes ouvertes » des 16 et 17 Avril organisées par l'atelier de travaux manuels est satisfaisant. La somme de 150,00 euros sera remise à la directrice de l'école publique à la rentrée de Septembre. Elle s'ajoutera à la subvention de 7,50 euros allouée par élève au début de l'année scolaire.

Le Bureau de l'Amicale Laïque a décidé de faire don de ses 3 tables de ping-pong non utilisées. Une table a été attribuée à la caserne des sapeurs-pompiers de Barbâtre, une autre au foyer des jeunes de Barbâtre et la troisième à l'association des parents d'élèves de l'école publique.



Arc en Ciel

Peinture sur soie

Quelques adhérents, piliers très actifs et toujours enthousiastes, présents depuis la création de l'Association en 1991 ont le même désir de se retrouver tous les vendredis de 14h à 18h dans la salle des Oyats pour peindre et

Les activités (atelier informatique, travaux manuels et jeux de cartes) fonctionnent jusqu'au 15 Juin. Elles reprendront vers le 15 Septembre.



Prochaine sortie programmée : Sortie spectacle au zénith de Nantes le dimanche 05 Octobre 2008 à 14 heures : la tournée d'adieu de Philippe CANDELORE « Hello and Goodbye ! »
Prix : 55,00 euros.

Pour tous renseignements contacter
Joséphine GROIZARD
au 02.51.39.62.32
ou Philbert PALVADEAU
au 02.51.35.74.81

partager des moments de convivialité et d'amitié.

Si l'atelier a pour vocation première la peinture sur soie, chacun peut s'exprimer sur d'autres supports tel que le coton, le verre...

Chaque année, deux expositions sont organisées : l'une à Noirmoutier, salle des réunions, rue Piétonne pendant les vacances de Pâques, l'autre à Barbâtre, salle de la Gendarmerie, rue du Centre, le week-end de l'Ascension.

Les bénéfices réalisés sont versés à des œuvres caritatives (Téléthon par exemple).

C'est avec grand plaisir que l'équipe accueillera ceux ou celles qui souhaitent rejoindre l'Association.

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BARBÂTRE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2008 - 15 HEURES 00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BASTIANI Jean, le plus âgé des membres du Conseil.

Présents :

M. BASTIANI, M. CHARTOIRE, M. DELATTRE, M. FAUCHER, Mme FICHET, M. FOURAGE, M. GABORIT, Mme GREILLER, M. GUILLET, M. ROUSSEAU, Mme SOURISSEAU, M. TASSIN, M. VIOLEAU, M. YVRENOGEOU, conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mme ELIE donnant procuration à M. FAUCHER

Mme GREILLER a été désignée secrétaire de séance.

1. ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Monsieur GUILLET Gérard : 14 voix

Au premier tour de scrutin, Monsieur GUILLET Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur GUILLET Gérard a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur GUILLET Gérard prend la présidence de la séance.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire nouvellement élu rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé de fixer le nombre de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 3 (trois) le nombre d'adjoints et de procéder immédiatement à leur élection.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois,

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Monsieur FAUCHER Gilles : 14 voix

Au premier tour de scrutin, Monsieur FAUCHER Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur FAUCHER Gilles a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame FICHET Monique : 14 voix

Au premier tour de scrutin, Madame FICHET Monique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

Madame FICHET Monique a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur GABORIT Christian : 14 voix

Au premier tour de scrutin, Monsieur GABORIT Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur GABORIT Christian a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4. ELECTION DES QUATRE DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 019/SPS/04 du 09 Février 2004 portant transformation du district de l'île de Noirmoutier en Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la

majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur GUILLET Gérard : 15 voix
Monsieur FAUCHET Gilles : 15 voix
Madame FICHET Monique : 15 voix
Monsieur CHARTOIRE Jean Claude : 15 voix

Le Conseil Municipal,

DESIGNE :

Monsieur GUILLET Gérard
Monsieur FAUCHET Gilles
Madame FICHET Monique
Monsieur CHARTOIRE Jean Claude

Délégués de la Commune auprès de la Communauté de Communes

TRANSMET cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2008 - 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence du Maire.

Présents :

Mr GUILLET Gérard, Maire - Mr FAUCHER Gilles, Mme FICHET Monique, Mr GABORIT Christian, Adjoint, Mme GREILLER Nathalie, Mr YVRENOGEOU Philippe, Mr DELATTRE Thierry, Mr ROUSSEAU Didier, Mr FOURAGE Joseph, Mr VIOLEAU Daniel, Mr CHARTOIRE Jean Claude, Mr BASTIANI Jean, Mme ELIE Chantal, Mme SOURISSEAU Annick, Mr TASSIN Roger, Conseillers Municipaux.

Absent excusé :

Mr CHARTOIRE Jean Claude donnant pouvoir à Mr GUILLET Gérard

Secrétaire de Séance :

Mme FICHET Monique

1. COMMISSIONS MUNICIPALES

• **Constitution des principales commissions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création des principales commissions et la désignation des rapporteurs. Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mr FOURAGE Joseph
Mme SOURISSEAU Annick
Mme ELIE Chantal
Mr GABORIT Christian
Mr VIOLEAU Daniel

Finances – Budget

Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur)
Mme FICHET Monique
Mr GABORIT Christian
Mr BASTIANI Jean

Actions économiques – Environnement

Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur)
Mr YVRENOGÉAU Philippe

Affaires scolaires – Vie associative

Informations – Communication Presse
Mme FICHET Monique (Rapporteur)
Mme GREILLER Nathalie

Affaires agricoles – Gestion de la Plaine (Irrigation – Pluvial)

Mr YVRENOGÉAU Philippe (Rapporteur)
Mr DELATTRE Thierry

Affaires culturelles – Fêtes – Cérémonies

Mr CHARTOIRE Jean Claude (Rapporteur)
Mme ELIE Chantal

Voirie – Sécurité et Prévention routière

Mr ROUSSEAU Didier (Rapporteur)
Mr DELATTRE Thierry
Mme SOURISSEAU Annick

Sports et Loisirs – Relations avec les associations sportives

Mr ROUSSEAU Didier (Rapporteur)
Mr VIOLEAU Daniel
Mr BASTIANI Jean

Patrimoine communal (Bâtiments – Terrains – parc matériels)

Mr TASSIN Roger (Rapporteur)
Mr ROUSSEAU Didier

Urbanisme – Affaires foncières – Cimetières

Mr GABORIT Christian (Rapporteur)
Mr YVRENOGÉAU Philippe

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mr FAUCHER Gilles
Mr GABORIT Christian

Mme FICHET Monique
Mr YVRENOGÉAU Philippe
Mr BASTIANI Jean
Mr VIOLEAU Daniel

Tourisme – Circuits pédestres, cyclables et équestres

Mme GREILLER Nathalie (Rapporteur)
Mme FICHET Monique
Mr DELATTRE Thierry

Correspondant « Armées »

Mr VIOLEAU Daniel

Pluvial

Mr FAUCHER Gilles (Rapporteur)
Mr TASSIN Roger

Certaines commissions pourront être élargies à d'autres membres.

2. INDEMNITES DE FONCTIONS – MAIRE ET ADJOINTS

Le Maire et les Adjointes ont quitté la salle au moment du débat et du vote sur ce sujet.

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes,

Considérant que la Commune compte 1420 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{ER} :

A compter du 15 mars 2008, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 1er Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 2ème Adjoint : 16,5 % de l'indice

brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 3ème Adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

Article 2 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.»

3. MARCHE PUBLIC – RESTAURATION COLLECTIVE

• Résultat de la consultation et désignation de l'entreprise

« Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de l'appel public à concurrence lancé pour le renouvellement du marché «Restauration Collective» donnant lieu à un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS. Sur 8 consultations, 2 réponses sont reçues dans les délais. La commission a retenu la proposition émanant de la Société MEDIREST, pour les prestations fixées dans le cahier des charges.

Monsieur le Maire la porte à la connaissance du Conseil Municipal et précise que la prestation consiste en la préparation, le service et le portage des repas en liaison chaude au profit des scolaires, des enfants du centre de loisirs, des résidents du foyer logement, des personnes âgées bénéficiant du portage à domicile et autres prestataires occasionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

DE RETENIR la proposition présentée par la Société MEDIREST, pour les prestations fixées dans le cahier des charges et ce à compter du 16 Avril

2008 pour une durée maximale de 3 ans.

D'AUTORISER le Maire, coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché à intervenir, toutes les pièces afférentes au projet et à le notifier à la Société MEDIREST.

D'INSCRIRE les crédits au Budget Primitif 2008. »

4. QUESTIONS DIVERSES

Suite à diverses interventions des élus il est nécessaire de trouver rapidement

des solutions pour :

- La commande de poteaux de buts de foot pour l'Etoile Sportive de Barbâtre et la sécurité de l'installation électrique dans les vestiaires du stade.
- Les malfaçons et les incohérences des sanitaires dans la salle des Noures.
- La sonorisation du restaurant scolaire dans le modulaire.
- L'accompagnement des enfants entre l'école privée et le restaurant scolaire ainsi que l'encadrement au restaurant scolaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 11 Avril 2008 avec le vote du Budget Primitif. Il sera présenté en réunion privée le 10 Avril 2008

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2008 - 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence du Maire.

Présents :

Mr GUILLET Gérard, Maire - Mr FAUCHER Gilles, Mme FICHET Monique, Mr GABORIT Christian, Adjoints, Mme GREILLER Nathalie, Mr DELATTRE Thierry, Mr ROUSSEAU Didier, Mr VIOLEAU Daniel, Mr CHARTOIRE Jean Claude, Mr BASTIANI Jean, Mme ELIE Chantal, Mme SOURISSEAU Annick, Mr TASSIN Roger, Conseillers Municipaux.

Absent excusé :

Mr YVRENOGEOU Philippe donnant pouvoir à Mr FAUCHER Gilles
Mr FOURAGE Joseph donnant pouvoir à Mr CHARTOIRE Jean Claude

Secrétaire de Séance :

Mme ELIE Chantal

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2008

Le compte rendu de la réunion du 28 Mars 2008 n'appelant pas d'observations particulières est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF 2008

➤ Affectation des résultats 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Gérard GUILLET, Maire,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 438 521,11 euros,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	100 000,00 euros
Résultat de l'exercice 2007	338 521,11 euros
Excédent au 31/12/2007	438 521,11 euros
Affectation obligatoire	
* à l'exécution du virement à l'investissement (1068)	338 521,11 euros
Solde disponible	
Affectation à l'excédent reporté	100 000,00 euros

➤ Impôts locaux 2008

Monsieur le Maire informe que la commission des Finances propose une augmentation des impôts locaux pour la part communale de 1,5 % par rapport à 2007.

Le taux des quatre taxes directes seraient arrêtés comme suit :

TAXES	2007	2008
Taxe d'Habitation	6,41 %	6,51 %
Taxe sur le Foncier Bâti	7,26 %	7,37 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	12,35 %	12,54 %
Taxe Professionnelle	6,45 %	6,55 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux des quatre taxes proposés par la Commission des Finances.

➤ Budget Primitif 2008

Monsieur FAUCHER, rapporteur de la commission « Finances », présente les différents chapitres comptables du Budget de la Commune. La section de Fonctionnement s'élève à la somme de 2 188 914,00 euros en dépenses et en recettes. Les dépenses d'Investissement (Bâtiments, voirie pluvial, camping...) s'élèvent à 1 289 100,00 euros pour des recettes de 1 124 100,00 euros. Afin d'équilibrer cette section, il convient de prévoir un emprunt de 165 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2008 tel qu'il est présenté.

Monsieur FAUCHER présente le Budget Annexe concernant le Lotissement des Aigrettes et le Parc d'Activités de la Gaudinière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2008 du Lotissement des Aigrettes et du Parc d'Activités de la Gaudinière dont le montant de la section de Fonctionnement s'élève à 1 356 127,98 euros et celui de la section d'Investissement à 1 356 117,98 euros.

➤ Subventions 2008

• Vie Associative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions mentionnées sur le tableau ci-joint, pour l'année 2008.

SUBVENTIONS	Votées en 2008
ASLO (Association pour le transport public)	242,67 euros

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2008.

• Centre de Loisirs

Monsieur le Maire présente le compte de résultat 2007 de

l'Association « Les Petits Cagnots » qui s'élève à 19 575,00 euros.

Vu la délibération du 19 Mars 2007 versant une avance budgétaire de 17 941,00 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 634,00 euros représentant le solde de l'année 2007.

• Vie Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions mentionnées sur le tableau ci-joint, pour l'année 2008.

SUBVENTIONS	Votées en 2008
Ass aide à domicile « Sud'Ile »	7 189,00 euros
Ass ADMR Aide à la famille	105,00 euros
Fonds d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté	115,36 euros
Fonds Solidarité Logement (CAF)	355,00 euros

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2008.

• Clic Coord'Age

Vu la délibération du 14 Octobre 2005 décidant d'intégrer le dispositif du Clic Coord'Age,

Considérant que le dispositif du Clic Coord'Age répond à un besoin impératif sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que la commune participe à hauteur de 0,70 euros par habitant sur la base de la population totale légale définie par l'INSEE, soit pour l'année 2008 la somme de 1 009,40 euros (0,70 euros X 1442 habitants).

• Fonds Départemental d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention au FDAS (Fonds Départemental d'Action Sociale) pour l'année 2008 de 2 838,80 euros (deux mille huit cent trente huit euros et quatre vingt centimes) : soit 0,74 % du Compte Administratif 2006. C'est-à-dire : 383 619,00 euros x 0,74 % = 2 838,80 euros

Cette somme sera prélevée sur le Budget Primitif 2008.

• Actions en faveur des enfants, des scolaires et des jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions mentionnées sur le tableau ci-joint, pour l'année 2008.

SUBVENTIONS	Votées en 2008
Voyage scolaire – Ecole Publique (130 x 15,00 euros)	1 950,00 euros
AFORBAT	195,00 euros
CFA lycée nature	40,00 euros
Maison familiale Rurale de Challans	80,00 euros
IFACOM La Ferrière	40,00 euros
Maison familiale de St Gilles Croix de Vie	40,00 euros
Maison familiale de St Jean de Monts	40,00 euros
Maison familiale de St Florent des Bois	40,00 euros

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2008.

• Actions éducatives des collèges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les programmes d'actions éducatives présentés par les Directeurs des Collèges Molière et des Sorbets pour l'année 2007/2008,

DECIDE d'accorder les bourses suivantes aux établissements scolaires :

COLLEGE MOLIERE

Mont Saint Michel 31 euros par élève
Séjour dans les Pyrénées 31 euros par élève
Séjour en Espagne 46 euros par élève

COLLEGE DES SORBETS

Brive la Gaillarde 31 euros par élève
Voyage à Paris 31 euros par élève
Séjour en Espagne 46 euros par élève
Séjour en Angleterre 46 euros par élève

PRECISE que ces bourses seront versées directement aux associations organisatrices des deux collèges, suivant les listes nominatives qui devront être produites par les Directeurs d'Etablissement attestant de la participation effective des élèves à ces actions éducatives.

Les crédits afférents à cette dépense sont prélevés au Budget Primitif 2008.

3. ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUX

➤ Représentation et désignation des membres dans diverses instances

• ASSOCIATION FONCIERE : le Maire + 6 membres

Sur proposition de la commission « Environnement »,

Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé à la désignation des délégués communaux appelés à siéger dans le bureau de l'Association Foncière de Barbâtre pour six ans.

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. Philippe YVRENOGEOU
- M. Gilles FAUCHER
- M. Didier ROUSSEAU
- M. Christian GABORIT
- Mme Annick SOURISSEAU
- M. Roger TASSIN

Membres délégués du Conseil Municipal afin qu'ils siègent au sein du bureau de l'Association Foncière de Barbâtre pour la durée de leur mandat municipal.

• CLIC COORD'AGE : 1 titulaire + 1 suppléant

Suite à la délibération du 14 Octobre 2005 décidant d'intégrer le dispositif du Clic Coord'Age,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune de Barbâtre au sein du dispositif du Clic Coord'Age :

- M. Joseph FOURAGE, en tant que délégué titulaire,
- Mme Monique FICHET, en tant que déléguée suppléante

• COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation des membres qui siégeront au sein de la commission municipale d'appel d'offres, chaque fois que cela sera nécessaire pendant la durée de leur mandat.

Sont élus pour faire partie de cette commission :

TITULAIRES

- M. Gilles FAUCHER
- Mme Monique FICHET

- M. Christian GABORIT

SUPPLEANTS

- M. Thierry DELATTRE
- M. Jean BASTIANI
- M. Didier ROUSSEAU

Monsieur le Maire en étant membre de droit.

• **CONSEIL D'ECOLE : 1 membre**

Le Maire présente le Contrat d'Association qui est passé entre la Commune et l'école privée de Barbâtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Monique FICHET pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Ecole.

• **GEO VENDEE : 1 élu + 1 administratif**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE pour représenter la commune de BARBATRE au sein de l'Association GEO VENDEE – gestion du SIG :

- M. Christian GABORIT, en tant que délégué élu
- M. Enrique GOMEZ, en tant que délégué personnel

• **PARC LITTORAL DU GOIS – COMITE DE PILOTAGE : le Maire + 6 membres**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il importe de procéder à la désignation des représentants de la Commune pour siéger au sein du comité de pilotage du Parc Littoral du GOIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. Gilles FAUCHER
- Mme Monique FICHET
- M. Christian GABORIT
- M. Jean Claude CHARTOIRE
- Mme Chantal ELIE
- M. Philippe YVRENOGEAU

Comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du comité de pilotage du Parc Littoral du GOIS.

Monsieur le Maire est membre de droit.

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) : 2 titulaires + 2 suppléants**

Il est exposé au Conseil Municipal que la Commune a délégué toutes les compétences de production et de distribution de l'eau potable sur son territoire au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable,

A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner les délégués qui représenteront la Commune au Syndicat, soit :

- deux délégués titulaires qui siégeront au Comité Syndicat avec voix délibératives,
- deux délégués suppléants qui pourront remplacer les titulaires empêchés (les pouvoirs n'étant pas admis),

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a élu les personnes suivantes pour représenter la Commune au Syndicat :

DECIDE que la Commune sera représentée de la manière suivante :

Délégués titulaires :

Premier
 Nom : FAUCHER Prénom : Gilles
 Adresse personnelle : 9 rue de la Poste – 85630 BARBATRE

Deuxième :
 Nom : TASSIN Prénom : Roger
 Adresse personnelle : 18 rue de la Barre Raguideau – 85630 BARBATRE

Délégués suppléants :

Premier
 Nom : GUILLET Prénom : Gérard
 Adresse personnelle : 68 route du Gois – 85630 BARBATRE

Deuxième :
 Nom : VIOLEAU Prénom : Daniel
 Adresse personnelle : 53 rue de la Fosse – 85630 BARBATRE

• **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE L'ILE : 2 titulaires + 2 suppléants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-10, L.2122-5 et L.5211-7, L.5212-7

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipement de l'Île de Noirmoutier

Considérant que notre Commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Equipement de l'Île de Noirmoutier,

Considérant que notre Commune doit être représentée à ce syndicat par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Au vu de ces éléments et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, suite à l'installation de notre conseil municipal, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter notre Commune à ce syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que la Commune sera représentée de la manière suivante :

Délégués titulaires :

Premier

Nom : BASTIANI Prénom : Jean
Adresse personnelle : 8 rue de la Croix Mainguet – 85630
BARBATRE
Qualité : Conseiller Municipal
Date de naissance : 12/09/1938

Deuxième :

Nom : GUILLET Prénom : Gérard
Adresse personnelle : 68 route du Gois – 85630
BARBATRE
Qualité : Maire
Date de naissance : 24/07/1945

Délégués suppléants :

Premier

Nom : FAUCHER Prénom : Gilles
Adresse personnelle : 9 rue de la Poste – 85630
BARBATRE
Qualité : Premier Adjoint
Date de naissance : 23/03/1946

Deuxième :

Nom : CHARTOIRE Prénom : Jean Claude
Adresse personnelle : 84 rue de la Frandière – 85630
BARBATRE
Qualité : Conseiller Municipal
Date de naissance : 06/09/1941

- **SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN : 1 titulaire + 1 suppléant**

Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé à la désignation des délégués communaux pour représenter la commune de Barbâtre au sein du Syndicat Mixte de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

M. Gilles FAUCHER, délégué titulaire
M. Gérard GUILLET, délégué suppléant

Membres délégués du Conseil Municipal afin de représenter la commune de Barbâtre au sein du Syndicat Mixte de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin.

4. DELEGATIONS AU MAIRE

- **Attributions déléguées au Maire du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son

mandat certaines attributions de cette assemblée. Il invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{ER} :

Caractéristiques de la délégation

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
4. De passer les contrats d'assurance,
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 euros,
9. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
10. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
12. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant

les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

13. D'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 2 :

Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

5. DELEGATIONS AU MAIRE

➤ Finances

• Photocopies

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 Mars 2006 fixant un tarif pour les photocopies réalisées en Mairie pour la population.

Considérant que c'est un service à la population, il propose la gratuité de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la gratuité des photocopies administratives faites en Mairie pour la population.

➤ Personnel communal

• Animation saisonnière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est indispensable de créer un emploi saisonnier pour l'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 01 Juin 2008, d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à temps complet pour trois mois.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à durée déterminée relatif à cet emploi.

Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2008.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucun élu n'a de questions à poser.

Contact

Mairie de Barbâtre

Rue de l'Église - 85630 BARBÂTRE
Tél. : 02 51 39 68 58 - Fax : 02 51 39 77 92
e-mail : mairie.barbatre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
Fermeture le Mercredi

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	835 200.00		1 023 500.00	1 023 500.00	1 023 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	611 829.00		607 750.00	607 750.00	607 750.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	150 100.00		136 500.00	136 500.00	136 500.00
Total des dépenses de gestion courante		1 597 129.00		1 767 750.00	1 767 750.00	1 767 750.00
66	Charges financières	105 500.00		115 000.00	115 000.00	115 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 600.00		3 100.00	3 100.00	3 100.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 706 229.00		1 885 850.00	1 885 850.00	1 885 850.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	331 753.00		280 964.00	280 964.00	280 964.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)			22 100.00	22 100.00	22 100.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		331 753.00		303 064.00	303 064.00	303 064.00
TOTAL		2 037 982.00		2 188 914.00	2 188 914.00	2 188 914.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 188 914.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	490 800.00		314 300.00	314 300.00	314 300.00
73	Impôts et taxes	846 774.00		871 528.00	871 528.00	871 528.00
74	Dotations, subventions et participations	601 603.00		866 681.00	866 681.00	866 681.00
75	Autres produits de gestion courante	37 000.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
013	Atténuations de charges	6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
Total des recettes de gestion courante		1 982 177.00		2 088 509.00	2 088 509.00	2 088 509.00
76	Produits financiers	5.00		5.00	5.00	5.00
77	Produits exceptionnels	800.00		400.00	400.00	400.00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 982 982.00		2 088 914.00	2 088 914.00	2 088 914.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 982 982.00		2 088 914.00	2 088 914.00	2 088 914.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

100 000.00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 188 914.00

Pour information
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

303 064.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13 000.00			13 000.00
204	Subventions d'équipements versées			10 000.00	10 000.00	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	101 550.00	93 400.00	110 000.00	110 000.00	203 400.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	50 600.00				
	Total des opérations d'équipement	805 000.00	427 200.00	440 000.00	440 000.00	867 200.00
	Total des dépenses d'équipement	957 150.00	533 600.00	560 000.00	560 000.00	1 093 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées	164 000.00		195 500.00	195 500.00	195 500.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	164 000.00		195 500.00	195 500.00	195 500.00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 121 150.00	533 600.00	755 500.00	755 500.00	1 289 100.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)	120 000.00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 000.00				
	TOTAL	1 241 150.00	533 600.00	755 500.00	755 500.00	1 289 100.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 289 100.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	256 387.00		76 600.00	76 600.00	76 600.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	299 000.00		165 000.00	165 000.00	165 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	555 387.00		241 600.00	241 600.00	241 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	101 442.20		146 987.74	146 987.74	146 987.74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	286 242.11		338 521.11	338 521.11	338 521.11
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	387 684.31		485 508.85	485 508.85	485 508.85
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	943 071.31		727 108.85	727 108.85	727 108.85
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	331 753.00		280 964.00	280 964.00	280 964.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	5 000.00		22 100.00	22 100.00	22 100.00
041	Opérations patrimoniales (5)	55 000.00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	391 753.00		303 064.00	303 064.00	303 064.00
	TOTAL	1 334 824.31		1 030 172.85	1 030 172.85	1 030 172.85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 289 100.00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)

303 064.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom-Prénom du demandeur	Adresse du terrain	Nature des Travaux	Date
ASSIRE Guillaume	14 Rue des Mouettes	Réfection et fermeture préau	8/04/08
BARRETEAU Jean	262 Rue de l'Estacade	Extension	20/03/08
BESNISVY Franck	La Blancharderie	Logement	16/04/08
BERNARD Sylvie	9 Rue du Moulin	Construction passage couvert	11/01/08
BRIAND Serge	51 Rue du Fief du Moulin	Construction garage	29/02/08
CRONIE Gérard	44 Chemin du Grand Cloudy	Trans. Préau en garage	16/04/08
DEMARET Pierre	34 Rue de Cholet	Construction neuve	31/01/08
DESSAUDE Daniel	Lot B Rue de la Gaudinière	Construction neuve	7/02/08
GARCIA Joelle	47 Rue des Onchères	Modification aspect extérieur	20/03/08
GOUESLARD Jean-Claude	37 Rue de la Pointe	Construction neuve	21/01/08
GUILBAULT Martial	55 Chemin de la Blancharderie	Auvent et abri jardin	11/01/08
JADOUL Catherine	74 Rue de la Corde	Construction garage et préau	22/02/08
JEGOU Franck	Chemin du Grand Fief	Construction neuve	20/03/08
LURQUIN Benoît	73 Rue de la Poste	Construction neuve	28/02/08
MOREAU Françoise	12A Rue de la Croix mainguet	Abri jardin	7/02/08
MOREAU Loïc	188 Rue de l'Estacade	Construction neuve	16/04/08
NICOLEAU Stephane	41 Chemin de la Blancharderie	Annexe	16/04/08
PELLAUMAIL	1 Allée de Bretagne	extension	26/02/08
POINT Eric	137 Rue de la Fosse	Extension	20/03/08
RIO Yves	Chemin de la Grande llette	Construction neuve	7/02/08
TRABUC Guy	19 Avenue de l'Océan	Extension	24/01/08
VAUCHEZ André	50 Rue des Onchères	Extension	30/01/08

DÉCLARATION PRÉALABLE

Nom-Prénom du demandeur	Adresse du terrain	Nature des Travaux	Date
BRETON Gérard	8 Impasse du Vieux Puits	Véranda	28/01/08
BEUGIN-BERTHAUD Françoise	18 Chemin du Tertre	Modif. Aspect extérieur	9/11/07
BORGNE Marc	57 Rue du Fief du Moulin	Véranda	22/01/08
BURNEAU Stephane	51 Route du Gois	Clôture	25/10/07
CESBERT Gilbert	16 Boulevard de la Baie	Pergola	9/11/07
CRONIE Gérard	44 Chemin du Grand Cloudy	Préau	23/11/07
DEBUIRE	Impasse des Pêcheur	Division de terrain	26/01/08
DEMARET Nathalie	34 Rue de Cholet	Remise	13/11/07
DURU Benoît	63 Rue des Onchères	Réfection toiture	18/11/07
IFRAH Michel	73 Rue de la Poste	Division de terrain	25/11/07
GALON André	141 route du Gois	Travaux construction existante	5/12/07
GUILLON Bernard	17 Rue du Fief du Moulin	Rempl. ouverture existante	14/12/07
LANDOUZY Patrick	Boulevard de la Croix Rouge	Clôture	22/12/07
MARTIN Ollivier	6 Rue de la Mare	Extension	6/01/08
NOULLEAU Roger	31 Rue de l'Eglise	Division de terrain	29/11/07
PALVADEAU Celestin	Rue de la Pierre Levée	Clôture	28/12/07
PANNEKOUCKE Anne Marie	9 Impasse des Saulniers	Travaux construction existante	14/12/07
POITUREAU Franck	2 Impasse des Chardons Bleus	Piscine	9/11/07
RAVIER Alain	Rue de la Croix Mainguet	Extension	30/11/07
SURGET Yohan	7 Rue du Polders	Clôture	20/11/07
SURGET Yohan	7 Rue du Polders	Modif. Ouverture	14/12/07
TESSIER Micheline	151 Rue du Prau	Clôture	13/01/08
VIGUIE-MANDIN	Rue de l'Estacade	Division de terrain	25/11/07

Etoile Sportive de Barbâtre

L'Etoile Sportive de Barbâtre a actuellement un projet de fusionnement avec le club de football de la Guérinière. Dans un commun accord, les deux clubs ont formulé un pré-projet au district de football de Vendée. Si ce projet reçoit un avis favorable le 20 mai, nous aurons fait un grand pas pour l'avenir de nos deux clubs :



cette entente porterait le nom de « Union Sportive de Barbâtre et la Guérinière » (U.S.B.G.). Ce qui nous permettrait d'assurer le maintien de nos effectifs

seniors et d'avoir l'espoir que les plus jeunes des deux communes puissent pratiquer le football et profiter des deux installations sportives en accord avec chaque municipalité.

De plus, nous avons la chance d'avoir pour l'instant à l'Etoile Sportive de Barbâtre trois éducateurs de football « jeunes » diplômés d'état au service de nos jeunes footballeurs. Une équipe « débutants » a ainsi pu être engagée en championnat. Chaque samedi après-midi, Mickaël CAPIGA, Romain BERTRAND et Thomas BERTRAND éduquent une trentaine de jeunes au football. Bravo à tous les trois. A nous de soutenir nos éducateurs en leur apportant notre bénévolat.

Cette saison, notre équipe seniors A pointe au milieu de classement dans une poule difficile et malgré une malchance due aux blessures de certains joueurs. Heureusement que nous avons pu compter, à leurs dépens, sur une équipe « réserve » à l'esprit sportif pour renforcer l'équipe première.

Pour conclure, je remercie la nouvelle municipalité de Barbâtre pour son concours apporté à l'E.S.B., tant pour sa rapidité et son exécution dans nos demandes de travaux au stade que pour notre demande de fusion avec avis favorable.

Le Président
Jacky GARREAU

Les Cagnottes en Folie

Chers Barbâtrins,

En tant que nouvelle Présidente des Cagnottes en Folie, je vous salue et surtout vous remercie pour votre présence cette année, qui a été particulièrement encourageante pour toute l'équipe.

C'est pour cela qu'après 23 années, nous serons encore et toujours là, avec notre motivation et nos nombreuses idées, pour vous présenter notre spectacle 2009. Alors dès Septembre, nous allons nous retrouver pour redémarrer nos entraînements.

Sachez que toutes personnes ayant envie de faire partie de l'association que se soit des jeunes ou des moins jeunes, artistes ou débutants, nos portes sont ouvertes à tous.

**N'hésitez pas à me contacter
pour tout renseignement.**

Aussi, je remercie tous les membres de l'association des Cagnottes en Folie, en espérant que toute l'équipe sera toujours aussi dévouée et motivée



Nouveau Bureau :
Présidente : ROUSSEAU Laëtitia
(02.51.35.17.36 ou 06.10.56.21.14)
Vice Présidente : BERNARD Colette
Secrétaire : JUILLET Cécile
Trésorière : ROUSSEAU Marie Christine
Vice Trésorier : BILLET Gilbert

Club des Cerfs Volants

Le club des cerfs volants regroupe les activités suivantes : scrabble (salle des noues), gymnastique volontaire (salle de gymnastique de la FOSSE).



Début septembre les cours de gymnastique ont repris en salle les mardi et jeudi matin (voir horaires affichés à la salle de gymnastique de la FOSSE).

Une sortie est prévue courant mai ou juin.

Pour tout renseignement :
02.51.39.82.68 ou 02.51.39.72.68

La présidente,
Odile FOUASSON

Anciens Combattants et Victimes de Guerre

L'Amicale des Anciens Combattants 39-45, Indochine, AFN et autres invite les barbâtrins et les nouveaux résidents et les personnes ayant effectué le service militaire de plus d'un an, gendarme, pompier, comme soldat de France.

Pour être avec nous, vous pouvez contacter les personnes désignées ci-dessous.

Une participation annuelle vous sera demandée.

Président : TRET Gilbert
62 rue du Fief du Moulin – 85630 Barbâtre
Vice Président : PERAUDEAU Jean
38 rue Courbe – 85630 Barbâtre
Trésorier : CHANTREAU Georges
8 rue du Centre – 85630 Barbâtre

Le Club des « Archers de Barbâtre »

Bientôt 25 ans d'existence et le dynamisme est toujours présent :

Pourquoi ce sport : Le Tir à l'arc est un sport qui fait appel à des qualités physiques et mentales. C'est un sport d'adresse, ludique et non violent. Il se pratique en plein air le plus souvent dans un cadre de verdure où le calme est de rigueur ou bien en salle pendant la saison hivernale.

Bon pour la tête : Sport de rigueur, de précision, de concentration, de régularité, le tir à l'arc développe et exige équilibre, volonté, maîtrise de soi, résistance au stress.

L'exigence en matière de concentration est telle que le tir à l'arc permet de faire le vide.

Bon pour le corps : Pour pratiquer le tir à l'arc sportif une bonne condition physique générale est indispensable. La pratique du tir à l'arc développe surtout le haut du corps, le tireur lorsqu'il met l'arc en



tension doit faire appel aux muscles des deux parties du corps. Les muscles les plus sollicités sont ceux du dos, des épaules, de la ceinture abdominale et des bras. Les tendons des doigts, des bras et des épaules sont également mis à l'épreuve.

Ce sport est idéal à tout âge : (et peut être commencé à tout âge) Quoi de plus beau que de voir les frontières générationnelles s'effacer pour un enrichissement mutuel aussi bien à l'entraînement que pendant les compétitions.

Les news du club : La saison des concours en salle vient de se ter-

miner et encore une fois, malgré les blessures des jeunes espoirs du club : Rebecca bonnin et Rémy Guéguen, le club s'est distingué surtout en la personne du président Daniel Poisson qui non seulement s'est classé 1er de sa catégorie "super vétéran homme arc classique" au classement de la ligue des Pays de Loire, mais a aussi



remporté le championnat de la ligue. Cerise sur le gâteau : qualifié pour le championnat de France, il s'y est défendu très honorablement en obtenant une douzième place.

Nous rejoindre : les lundi, mercredi, vendredi de 18 à 20h. et le samedi de 10 à 12h.

En hiver à la salle des Oyats, l'été au stand de tir sis rue de la Corde. Le matériel est mis à disposition le temps normal de l'initiation.

De plus en juillet et en août une animation est donnée tous les matins au stand.

Les concours : deux concours sont organisés chaque année : en salle le premier W.E. de janvier tir à 18.00 m dans la salle omnisports du lycée Molière à Noirmoutier et en plein air (Fita 70.00m et Fédéral 50.00m) le premier dimanche de juillet sur le terrain de football de Barbâtre.

Contacts :

Président : Daniel Poisson
tél : 02 51 35 70 61

Vice Présidente : Nathalie Martin
tél : 08 71 35 57 45

Attaché de Presse :
Raymond Boucq
tél : 02 28 10 67 66

N'hésitez pas, rejoignez-nous et venez découvrir ce sport

L'informatique pour tous

L'atelier informatique de l'amicale laïque poursuit son activité dans la salle, aimablement mise à notre disposition par la municipalité de Barbâtre.

La fréquentation ne faiblit pas et cette année encore près de 40 adhérents ont fréquenté assidûment les cours pour découvrir, s'initier et progresser dans l'utilisation d'un ordinateur.



Au nombre des participants, nous comptons une majorité des « nouveaux » qui ont décidé – parfois sous la pression des enfants... voire des petits enfants – de faire le « grand saut » pour découvrir et apprivoiser la pratique de l'ordinateur. Tout n'est pas facile pour des « seniors » qui sont nés bien avant l'ère de l'informatique, mais il faut en passer par là pour se lancer dans internet.

Cette année fut, en effet, une année de découverte des services proposés par « internet ».

Cela semble simple, l'intérêt est grand et les efforts demandés sont à la mesure des prétentions. Comme l'an passé, nous avons « monté/assemblé » plusieurs ordinateurs pour l'amicale ou des adhérents. Cette activité nous a amené à organiser un nouveau cours qui concerne :

- Le montage, l'entretien et le dépannage des ordinateurs et de leurs périphériques (imprimantes, modems, réseau.....).

- La découverte et la pratique des lignes de commande de base dans le cadre de l'utilisation du système d'exploitation « Linux » et des « Logiciels Libres ».

- La découverte des « Logiciels Libres » avec leur installation, leur mise à jour, et d'une manière plus générale toute question pouvant trouver une réponse ou solution avec l'usage de ces logiciels.

Que vous soyez débutant complet ou novice, n'hésitez pas à franchir le pas. Le courrier électronique « E-mail », la recherche d'informations sur internet et l'utilisation de base d'un ordinateur sont maintenant à la portée de tout le monde et vous pouvez compter sur notre équipe pour vous aider dans vos premiers pas.

Les cours ont lieu du 15 septembre au 15 juin dans la salle "Mes Loisirs",

le Lundi de 17h 45 à 19h 45 et le Mercredi de 14 à 16 heures et de 16 à 18 heures pour l'initiation, et le Samedi (voir calendrier) à partir de 14h pour le montage/dépannage et les logiciels libres.

Joël Tret

E-mail : al.Barbâtre@free.fr

Les Amis de l'Île de Noirmoutier

Notre association, Les Amis de l'Île de Noirmoutier, est une des plus anciennes de l'île. Elle a été fondée en 1934 et a pour principal objet de préserver notre patrimoine îlien.

L'histoire et l'archéologie ont une place importante. Par exemple nous avons dégagés, fouillés et étudié le moulin de Revers aux Onchères. Les sciences toutes les sciences ont donné lieu à un très grand nombre d'articles dans notre revue trimestrielle « La Lettre aux Amis » qui va fêter ses quarante années d'existence. Les sujets barbâtrins ont fournis matière à des numéros spéciaux.

Dans nos collections, exposées dans les musées ou conservées dans nos archives, Barbâtre est partout présent. Nos portes sont largement ouvertes toute l'année aux heures de permanence ou sur rendez-vous.

Claude BOUHIER
Président d'Honneur

Association « Les Amis de l'Île de Noirmoutier »

BP201 – 85330 NOIRMOUTIER-EN-ÎLE

Tél. : 02 51 39 54 54 06 85 73 69 91

Courriel : amis-ile-noirmoutier@wanadoo.fr

Permanence au logis du gouverneur :

Septembre à Juin le mercredi de 14h30-17h00

Juillet & Août Mercredi et Vendredi de 14h30-17h00



La Frandière au début des années 50. image extraite de l'article « La Vie rurale à la Frandière, à Barbâtre, dans les années 1950 » de Célestin Palvadeau, dit Tintin Paru dans le N°148 de la LETTRE AUX AMIS

La Bibliothèque « Pour Tous »

La Bibliothèque paroissiale au 34 place de l'Eglise est ouverte à tous : petits et grands, habitants de Barbâtre, vacanciers. Chacune, chacun de vous, selon ses goûts, y trouvera ce qui lui plait, l'intéresse.

Cette année, plus de 80 livres nouveaux, récents y trouvent place ; pour les enfants aussi, de nombreuses nouveautés.

A l'initiative de l'Abbé Louis Marie FILLON, curé de la paroisse de Saint Philbert en Noirmoutier, dont nous faisons partie, des projets de rénovation sont en cours afin de donner à notre bibliothèque un air de jeunesse, de nouvelle vie.

Qu'il en soit vivement remercié, ainsi que les personnes de bonne volonté qui nous aideront pour ce travail.

Nos conditions : De fin Juin au début Septembre, la bibliothèque est ouverte le lundi, le mercredi, le vendredi de 10h à 12h. Le reste de l'année, le mardi de 10h à 12h.

Aux vacanciers, il est demandé pour chaque famille, une inscription de 2,00 euros, une caution de 10,00 euros rendue avec le retour du dernier livre. Pour chaque livre, une petite location allant de 10 centimes à 90 centimes suivant les livres. Ceux-ci sont prêtés pour une huitaine de jours.

Pour les habitants de Barbâtre, il leur est demandé une inscription de 3,00 euros non renouvelable.

Venez nombreux nous voir. Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux lecteurs, de revoir les habitués des années passées.

Sœur Fernande
Rose Marie FORNO
Annie OLIVE

Amicale Bouliste de Barbâtre

Le printemps arrive avec une nouvelle équipe municipale à qui nous souhaitons bonne chance et surtout la réalisation de tous ses projets.

Le Club est satisfait de la saison passée :

- La réunion pour la galette a été une réussite, tant en participation qu'en ambiance cordiale, c'est d'ailleurs l'objectif du Président : que tout le monde se sente bien parmi nous.
- Les jeunes se sont distingués dans des compétitions inter-club.
- Les seniors ont participé en Championnat de Vendée avec un résultat encourageant pour l'avenir.
- Le nombre de licenciés est en

progression : 8 jeunes + 6 dames, c'est prometteur.

Nous ne souhaitons qu'une chose, que la saison d'été soit aussi réussie que celle de 2007 et que tous les participants partagent un célèbre dicton : « Elle est pas belle la vie ! »

Rémy CASTOUL



Dimitri CORBREJAUD, Steven SIMONNET, Johnny SIMONNET et Alexis NICOU

Les Petits Cagnots

« Au centre, il y a plein d'activités et on ne s'ennuie jamais. »

JULIETTE

« On n'a toujours quelque chose à faire et il y a plein de jeux. »

MORGANE

« Au centre, les animateurs sont gentils et quand il fait beau, on va dehors. »

ELODIE

« On fait beaucoup de sorties et à chaque vacances, on change de thème. »

THIFAINÉ

« Le centre, c'est génial ! »

MAUREEN

« On fait des sorties vélo, des pique-niques et des activités sportives. »

BENJAMIN ET ALEXIS

« C'est amusant de faire des activités et on retrouve nos copains. »

MAXENCE



Marguerite et Yvette du foyer-logement et les petits avant un atelier pâtisserie.

Viens nous voir cet été ! Le centre de loisirs est ouvert du lundi au vendredi pendant toutes les grandes vacances. On va à la plage, on fait des sorties, du vélo, des jeux, des activités....

CENTRE DE LOISIRS
ACCUEIL PERISCOLAIRE
LES PETITS CAGNOTS
30 RUE DE L'EGLISE BARBÂTRE
TEL : 02 51 35 94 82

Ecole Privée

Le second trimestre de l'année scolaire 2007/2008 a été ponctué par deux événements importants.

La classe de neige au Mourtis dans les Pyrénées où malgré le manque de neige, les enfants ont pu découvrir, au travers de rencontres et visites, le milieu montagnard : rencontre avec un berger, visite de la maison des sources, ski à Peyragudes.....

Le projet « Terre d'enjeu » a également occupé cette fin de période. Ce projet commun à toutes les écoles de l'île, a permis de sensibiliser les enfants au développement durable. Il a fait l'objet d'une exposition sur l'eau à Noirmoutier et d'une visite du centre de tri à St Jean de Monts.

La fin de l'année sera riche en projets : Chante-mai, Danse-juin, journée cirque, sécurité routière et visite à Nantes avec les petits pour découvrir les transports en commun.



L'équipe enseignante reste à la disposition des parents pour toutes inscriptions et renseignements. (tél : 02 51 39 80 40)

PS : vente de jus de pommes tous les mardis soir à partir de 16H30



L'A.P.E.E.P. a repris ses activités dès la rentrée d'août 2007 afin d'organiser la Fête de l'école qui s'est déroulée le 26 Janvier à la salle Salangane prêtée gracieusement par la mairie de l'Epine, la salle des Oyats étant toujours malheureusement (et de plus en plus) trop petite pour le nombre de parents et d'enfants de l'école publique.

Les enfants ont pu démontrer qu'ils avaient le sens du rythme sur le thème très « coloré » des îles. Ils avaient soigneusement répété avec leurs enseignantes des grands classiques repris en chœur par l'assemblée et quelques nouveautés qui ont mis une ambiance très chaleureuse pour ne pas dire brûlante en cette période hivernale. Nous remercions les parents bénévoles qui ont prêté et confectionné les décors et les costumes. La prochaine grande manifestation organisée par l'A.P.E.E.P. sera la **KERMESSE qui aura lieu le DIMANCHE 29 JUIN 2008** dans la cour de l'école.

La précédente kermesse qui s'était déroulée début juillet 2007 fut un véritable succès, mêlant parents,

grands-parents et enfants dans une ambiance joyeuse et très conviviale.

Vous êtes donc toutes et tous les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre dans la cour de l'école le 29 Juin pour découvrir les nouveaux stands et les nouvelles surprises de la KERMESSE 2008 de l'école « LA ROSE DES DUNES »



ASTUCE

TACHE QUI PEUT !

Pour faire disparaître une tache de graisse, utilisez de la craie blanche puis brossez et lavez comme d'habitude.

Tache de Coca ou de vin sur tapis ou nappe, versez de l'eau gazeuse riche en bicarbonate.

Concours de dessin

Un concours de dessin a été organisé dans nos deux écoles. Nous remercions les enseignants et les enfants de leur participation.

Nos écoliers se sont bien investis et le choix a été difficile. Voici donc les gagnants :



Lucie DURAT
et Alice DELATTRE
Ecole Publique



Hector BRET et Mélody
GARNIER
Ecole Privée

Monsieur le Maire a félicité ces quatre élèves en les recevant à la Mairie et en leur proposant de faire partie du jury lors d'un prochain concours.



Photos insolites

Photo prise sur la plage des Boucholeurs à Barbâtre en 2003.

Si vous avez, vous aussi, des photos insolites, vous pouvez les déposer en Mairie pour un prochain Bulletin Municipal.

le dossier

C'EST
C'EST SORCIERUn maire,
ça sert à quoi ?

Monsieur le
maire, je peux
emprunter
votre écharpe?

Mais Jamy, il
faut d'abord
que tu te
fasses élire!

Les élections municipales ont eu lieu les 9 et 16 mars dans toutes les communes de France. Elles sont importantes car le maire est un personnage de premier plan. Comment est-il élu ? Quel est son rôle ? *Le Monde des ados* répond à toutes vos questions !

sommaire

P. 24 Élections
municipales,
mode d'emploi.
P.26 C'est lui le patron
P.28 Quel boulot!

C'EST PAS SORCIER

Les 9 et 16 mars, on vote dans les 36 782 communes de France.

Élections municipales,

Tous les six ans, les électeurs choisissent les conseillers municipaux qui, à leur tour, élisent le maire lors de la première réunion qui suit le scrutin.

Qui peut être candidat au conseil municipal ?

Il faut être français, ou citoyen de l'Union européenne résidant en France, et être âgé de plus de 18 ans. Il faut également être inscrit sur les listes électorales de la commune ou y payer des impôts.

Qui peut voter ?

Les citoyens français de plus de 18 ans inscrits sur les listes électorales ainsi que les citoyens membres de l'Union européenne qui habitent en France depuis au moins six mois. Voter n'est pas obligatoire. Mais c'est un devoir civique.

Combien y a-t-il de conseillers municipaux ?

Leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants de la commune. On en compte de 9 à 23 dans les communes de moins de 3 500 habitants, de 27 à 69 dans les autres. Paris, Lyon et Marseille, les trois plus grandes communes de France, sont divisées en arrondissements qui ont chacun leur conseil municipal.

Comment sont-ils élus ?

● Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les candidats ne sont pas obligés de constituer une liste. Les voix sont décomptées candidat par candidat. Les électeurs peuvent rayer des noms ou en inscrire d'autres. Sont élus dès le premier tour ceux qui obtiennent la majorité absolue (la moitié plus un). Au 2^e tour, les sièges encore vacants sont attribués aux candidats qui récoltent le plus de voix.

● Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les électeurs votent pour une liste qu'ils ne peuvent pas modifier. Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, elle a la moitié des sièges, le reste étant partagé à la proportionnelle entre les listes qui ont obtenu au moins 5 % des voix. Sinon, il y a un deuxième tour avec les listes qui en ont eu au moins 10 %. La liste qui obtient le plus de voix a la moitié des sièges, les autres sièges étant répartis à la proportionnelle.

Comment sont nées les communes ?

- > Au Moyen Âge, les habitants des villes se regroupent pour être plus forts face aux seigneurs et au clergé. Ils créent d'abord des associations de commerçants et d'artisans. Le mot "commune" apparaît pour désigner leur union.
- > Après la Révolution de 1789, les communes remplacent officiellement les paroisses qui étaient administrées par les curés.
- > Les premières élections municipales ont lieu en février 1790.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

- > Les départements français sont divisés en cantons, unités territoriales sur lesquelles sont élus des conseillers généraux qui siègent au conseil général (instance du département qui gère notamment les collèges).
- > Un tiers d'entre eux seront également élus ou réélus les 9 et 16 mars.



mode d'emploi



Le nombre de conseillers municipaux est toujours impair. Ainsi, lorsqu'il faut prendre une décision, on n'a jamais deux parties égales!



LA PARITÉ

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les listes doivent comporter autant d'hommes que de femmes. C'est ce qu'on appelle la parité.



Proportionnelle :
en fonction du nombre de voix obtenues.

Pages suivantes : rôle, missions et pouvoirs du maire.

le dossier

C'EST PAS SORCIER

Son rôle, ses missions, ses pouvoirs.

C'est lui le patron !

Le maire ne travaille pas seul.
Il est entouré d'une équipe d'adjoints
et de conseillers municipaux.

Il gère la commune

Il délègue des pouvoirs à des adjoints élus par le conseil municipal.

Chacun d'entre eux a la responsabilité d'un domaine bien précis : l'un est chargé des écoles, un autre de la culture ou du patrimoine, etc.

Il préside les réunions du conseil municipal.

Cette assemblée se réunit en général une fois par mois. Toutes les propositions sont discutées et votées en séance à la majorité des voix. Le conseil municipal est public, tous les habitants peuvent donc y assister. Mais seuls les élus votent !



Il prépare le budget de la commune en dressant la liste des recettes et des dépenses. Le conseil municipal décide ensuite de la façon dont l'argent doit être utilisé. C'est le vote du budget.

Il emploie le personnel municipal : agents administratifs, responsables de crèches, agents de la police municipale...

D'où vient l'argent de la commune ?

- > Des habitants, qui paient des taxes sur leurs terrains ou leurs maisons. Ce sont les impôts locaux.
- > Des commerçants, des industriels et artisans qui paient des taxes professionnelles.
- > Des aides européennes, de l'État, de la région et du département.
- > Des droits d'entrée dans les équipements municipaux : camping, piscine, médiathèque...
- > Des banques si la commune doit emprunter de l'argent pour réaliser des travaux importants.

UN MAIRE PEUT-IL ÊTRE SANCTIONNÉ ?

Il peut être suspendu par un ministre en cas de négligence ou de faute pour une durée maximale d'un mois ou révoqué par le Conseil des ministres.

Il est le représentant de l'État

Il organise le recensement.

Un agent dépose des questionnaires auprès des personnes recensés et les reprend une fois remplis. Le comptage des habitants permet au maire d'évaluer les besoins de ses administrés.



Il tient à jour les listes électorales.

Celui qui demande à être inscrit sur une liste d'une autre commune (en cas de déménagement, par exemple) peut le faire à la mairie à tout moment de l'année.



Il célèbre les mariages.

Pendant la cérémonie, il informe les futurs mariés des devoirs de chacun et leur remet un livret de famille.

Reconnaître un maire, c'est facile! Dans les cérémonies officielles, il porte une écharpe tricolore.



Il délivre des permis de construire (maisons, immeubles, bâtiments administratifs) dans le respect du plan d'occupation des sols (POS).



Il assure la publication des lois et règlements (interdictions de stationner, par exemple).



Il dirige les cérémonies publiques

(commémoration du 14 juillet) et les inaugurations des bâtiments publics (un nouveau musée).

dico

Recensement : dénombrement d'une population.

Police municipale : placée sous l'autorité du maire, elle est chargée de maintenir l'ordre et d'assurer la tranquillité des habitants.

Révoquer : suspendre quelqu'un de ses fonctions.

QUI PEUT REMPLACER LE MAIRE ?

C'est le premier adjoint qui prend le relais si le maire est absent ou malade. S'il décède ou s'il démissionne, de nouvelles élections sont organisées au sein du conseil municipal pour élire un nouveau maire.

Pages suivantes : il est au service de tous les habitants.

le dossier

C'EST PAS SORCIER

Au service de tous les habitants.

Quel boulot !

Écoles, équipements sportifs, collecte des déchets...
Le maire et son équipe doivent s'occuper de tout !

Bébés

C'est le maire qui décide de construire des crèches et des haltes-garderies. Il recrute le personnel qui s'occupe des enfants.

Cantine

La municipalité décide du prix des repas en concertation avec la caisse des écoles.

Culture

La bibliothèque, le musée et les accès à Internet dans les lieux publics sont sous la responsabilité du maire.

Déchets

La municipalité installe des conteneurs pour collecter séparément le verre, le plastique, le papier et les boîtes de conserve. Elle peut aussi construire des déchetteries.

Eau

La mairie est chargée de la distribution de l'eau potable. Elle entretient les conduites d'eau et les égouts.

École

La municipalité est chargée de construire et de faire fonctionner les écoles maternelles et primaires publiques. Elle emploie parfois des animateurs pour s'occuper des élèves après l'école.

Grands-parents

Les maisons de retraite et les activités pour les personnes âgées sont prises en charge par les communes.

Logement

Des représentants des communes participent à la gestion des habitations à loyer modéré (HLM).

L'union fait la force !

> Sur les 36 782 communes, huit sur dix ont moins de 1 000 habitants. Voilà pourquoi elles se regroupent pour réaliser des travaux d'aménagements utiles à tous : transports en commun, traitement des eaux ou construction d'une piscine.

> Elles ont le choix entre différents types de regroupements : un syndicat de communes, une communauté d'agglomérations ou une communauté de communes.

Les aires de jeux sont installées et entretenues par les municipalités.





Loisirs

Centres de loisirs, maisons pour tous, aires de jeux, parcs et jardins publics, festivals et animations de rue... La mairie fait le plein d'activités pour les jeunes et les moins jeunes!

Pompiers

Les pompiers sont sous la responsabilité du maire, qui fournit gratuitement de l'eau pour les secours.

Santé

La mairie prend en charge les vaccinations obligatoires.

Sécurité

Le maire peut mettre en place des ralentisseurs à la sortie des écoles ou employer un agent communal pour sécuriser la sortie des classes.

Tourisme

La mairie gère l'office du tourisme, qui fournit des informations sur les hôtels, les musées, les monuments historiques.

Voirie

Les rues sont entretenues par les agents communaux, qui veillent aussi au bon état de l'éclairage public.



Dans les petits villages, c'est le garde champêtre qui assure la sécurité de la population. Autrefois, il faisait précéder ses "Avis à la population" d'un roulement de tambour.

La paperasserie nous envahit... Comment s'en sortir ? Classer, jeter ? Documents, durée ?

Santé

Examens médicaux	A vie
Dossier médical pour un accident du travail <i>Des complications peuvent apparaître des années plus tard</i>	A vie
Carnet de santé, carte de groupe sanguin <i>A maintenir à jour pour connaître les dates de vos rappels</i>	A vie
Remboursements Sécurité Sociale et Mutuelle	2 ans

Automobile

Permis de conduire <i>A conserver sur vous</i>	A vie
Justificatifs de paiement de contraventions <i>Si votre amende a été majorée, vous devez conserver la preuve de votre paiement 2 ans à compter de la date de réception du courrier vous notifiant la majoration</i>	1 an
Carte grise, factures d'achat et de réparation <i>Tant que vous êtes propriétaire</i>	Variable
Attestation d'assurance <i>Jusqu'à réception de la suivante</i>	Variable

Argent

Reconnaissance de dette <i>A l'issue du remboursement</i>	30 ans
Relevé de comptes bancaires ou postaux	10 ans
Talons de chèques	10 ans
Prêts immobiliers <i>Après le paiement de la dernière échéance</i>	10 ans
Prêts à la consommation <i>Après le paiement de la dernière échéance</i>	2 ans
Ordres de virement bancaire, bordereaux de dépôts de chèques et de liquide <i>Jusqu'à ce que ces opérations soient sur le relevé de compte</i>	Variable

Vie Professionnelle

Contrat et Certificat de travail <i>Si une maladie professionnelle était reconnue tardivement</i>	A vie
Bulletins de salaire Pour les artisans, tous les documents liés à l'activité	A vie
Toutes les pièces comptables pour les commerçants	30 ans
Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales pour les employeurs et travailleurs indépendants	10 ans
Lettre de licenciement <i>Vous devez conserver tous les documents jusqu'à ce que le litige qui vous oppose à votre ancien employeur soit complètement terminé</i>	3 ans
	6 ans

Assurances

Factures des objets de valeur <i>Tant que vous en êtes propriétaires</i> <i>Exigées en cas de vol ou d'incendie</i>	Variable
Contrats et avenants avec responsabilité civile (auto, habitation...) <i>Après résiliation du contrat</i>	10 ans
Quittances et résiliation <i>Après résiliation du contrat</i>	2 ans

Habitation

Permis de construire, contrat de construction, factures de travaux	30 ans
Charges de copropriété, correspondance avec le syndic	10 ans
Honoraires du notaire, état des lieux, contrat de location, quittance de loyer	5 ans
Certificat de ramonage	1 an
Titre de propriété <i>Tant que vous êtes propriétaire</i>	Variable
Procès verbaux d'assemblée générale, règlement de copropriété <i>Tant que vous êtes propriétaire</i>	Variable
Factures de gaz et d'électricité	5 ans
Factures d'eau	2 ans
Factures de téléphone	1 an

Famille

Livret de famille, contrat de mariage, jugement de divorce, acte d'adoption, donations...	A vie
Justificatifs de paiement des pensions alimentaires	5 ans
Bordereaux de versement des prestations familiales	2 ans

Impôts (A partir de la date de mise en recouvrement)

Locaux : taxe foncière, taxe d'habitation et taxe sur les ordures ménagères	A vie
Sur le revenu, sur la fortune, avis d'imposition	4 ans
Preuves de paiement	4 ans
Redevance audiovisuelle	3 ans

Retraite

Avis de paiement	A vie
Relevés de carrière et de points	A vie

Directrice de la publication : M. Gérard GUILLET
 Coordination de la rédaction et de la mise en page : Mme Monique FICHET
 Maquette : Christophe GHAMBIR - DADDY Production Noirmoutier
 Merci au pilote M. Michel Moracchini pour les prises de vues aériennes.
 Impression : Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier

ANIMATIONS ÉTÉ 2008

Juillet

MERCREDI 8	“Les Batteurs de Pavés”	Histoire de Princesse
SAMEDI 12	“Jaipur Kawa Brass Band”	Fanfare Indienne en déambulation
LUNDI 14	Bal au Camping	
VENDREDI 18	Rue en Fête	
MERCREDI 23	“Ala Bonheur Circus”	Spectacle Musique et cirque d'enfants
VENDREDI 25	“Ma Valise”	Chansons Rock Métissé
SAMEDI 26	Feux d'Artifice	
LUNDI 28	Cirque Klisling	



Août

LUNDI 4	Concert à l'Eglise	Classique Flute
JEUDI 7	“Fanga”	Afrobeat Concert
VENDREDI 8	Rue en Fête	
SAMEDI 9	“Melosolex”	Concert de Jazz
MERCREDI 12	“La Carotte”	Trainfernal
SAMEDI 16	“La Panika”	Musique Tzigane
MERCREDI 19	“Les Sages Fous”	Bizarrium

*Sous réserve de modifications de dernières minutes
Les programmes “officiels” seront disponibles en Mairie.*



CONTACT

Mairie de Barbâtre

Rue de l'Église - 85630 BARBÂTRE
Tél. : 02 51 39 68 58 - Fax : 02 51 39 77 92
e-mail : mairie.barbatre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Samedi de 9 h à 12 h
Fermeture le Mercredi